

GRUPE INSTALLUX



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

SOMMAIRE

ORGANIGRAMME	3
TABLEAU DES FILIALES CONSOLIDÉES	4
COURS DE L'ACTION INSTALLUX AU 31 DÉCEMBRE.....	5
RAPPORT DU DIRECTOIRE.....	6
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	48
COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	53
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	54
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL.....	55
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ	56
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉ.....	57
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	59
NOTES ANNEXES.....	60
RESULTATS DU GROUPE DES CINQ DERNIERS EXERCICES	106
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	107
COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ INSTALLUX	110
BILAN ACTIF	111
BILAN PASSIF	112
COMPTE DE RESULTAT	113
ANNEXES	114
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	130
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	131
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	135

ORGANIGRAMME

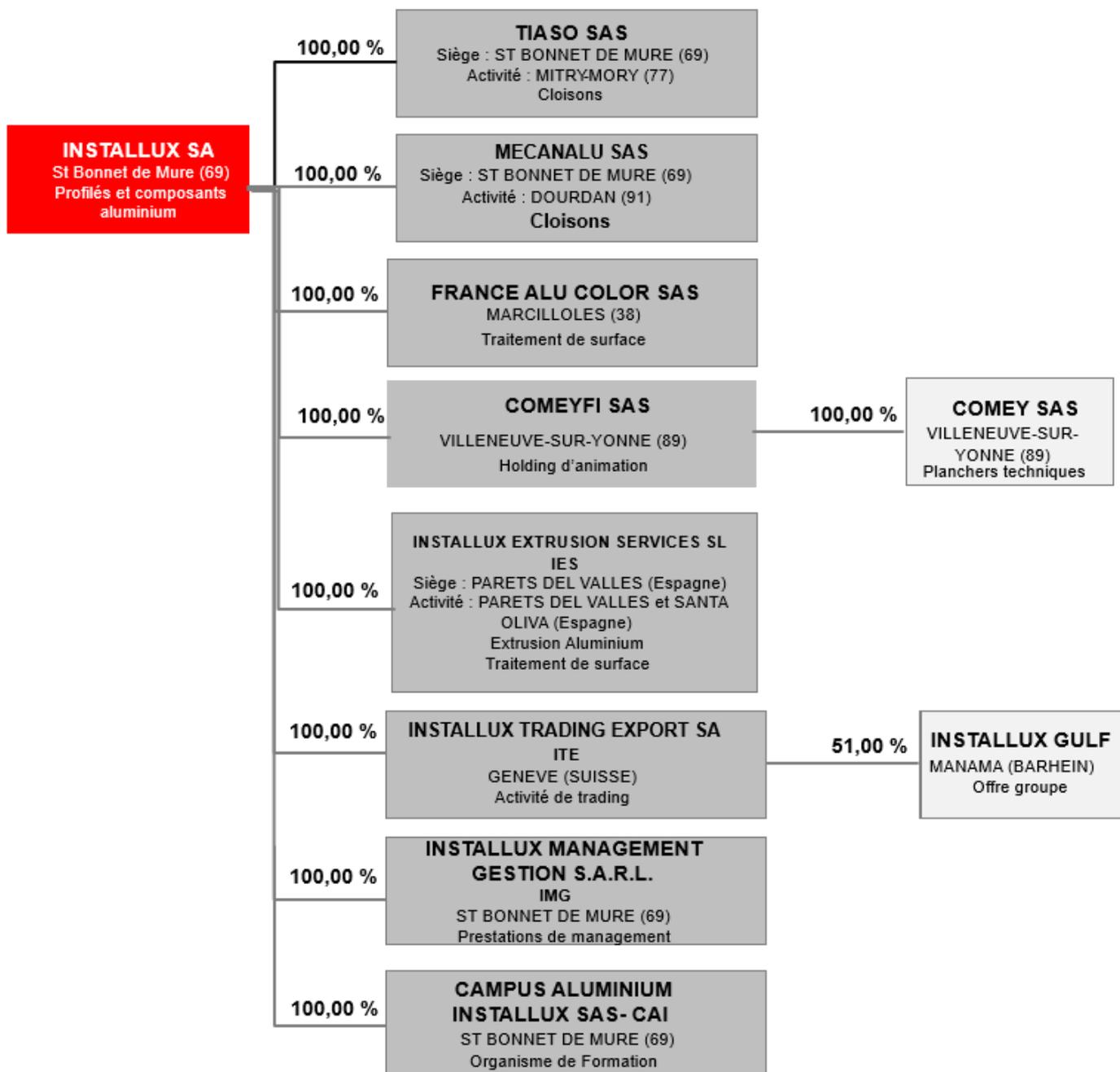


TABLEAU DES FILIALES CONSOLIDÉES

(en K€)

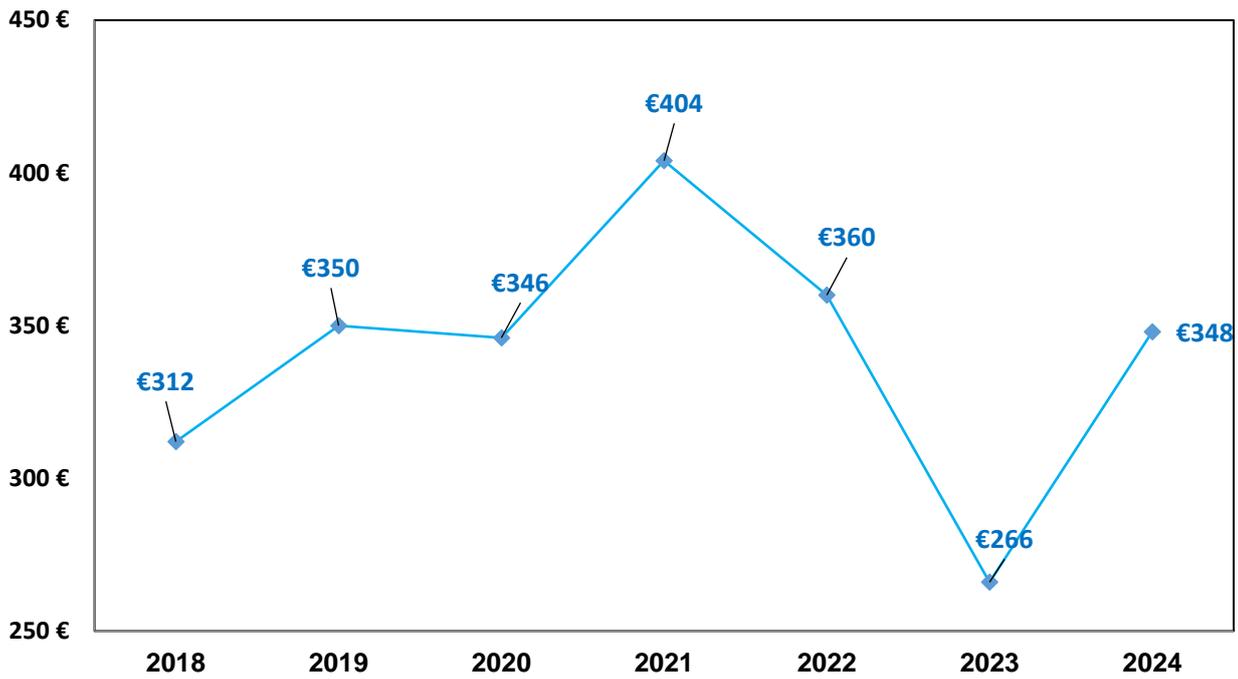
SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	% DE DÉTENTION (*)	CAPITAUX PROPRES	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	RÉSULTAT NET
S.A.S. Tiaso	Cloisons	100	17 973	17 759	491
S.A.S. Mécanalu	Cloisons	100	2 106	10 267	706
S.A.S. France Alu Color	Traitement de surface	100	23 916	18 538	2 127
S.A.S. Comey (**)	Planchers techniques	100	11 844	-	-
S.A.S. Comey Fi (**)	Holding d'animation	100	1 005	-	-
S.L. Installux Extrusión Services	Extrusion aluminium et Traitement de surface	100	6 833	54 120	182
S.A.R.L. I.M.G.	Prestations de management	100	1 343	5 529	118
BSC Installux Gulf	Offre Groupe	51	1 169	1 756	-488
S.A. Installux Trading Export	Activité de trading	100	2 167	685	-27
S.A.S. Campus Aluminium Installux	Organisme de formation	100	-53	324	29

(*) Directe ou indirecte

(**) Les entités Comey et Comey Fi ont été consolidées au 31 décembre 2024 et n'ont donc pas contribué au chiffre d'affaires et résultat du Groupe en 2024.

GRUPE INSTALLUX

COURS DE L'ACTION INSTALLUX AU 31 DÉCEMBRE



GROUPE INSTALLUX

RAPPORT DU DIRECTOIRE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous présenter les comptes annuels de notre société et de notre Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux comptes.

TITRE 1 – LE GROUPE INSTALLUX

1.1/ DESCRIPTION DU GROUPE

Au 31 décembre 2024, le Groupe INSTALLUX se composait des sociétés suivantes :

<u>Société mère</u>		
INSTALLUX		France
<u>Filiales</u>		
TIASO	100,00 %	France
MECANALU	100,00 %	France
FRANCE ALU COLOR	100,00 %	France
INSTALLUX EXTRUSION SERVICES	100,00 %	Espagne
CAMPUS ALUMINIUM INSTALLUX	100,00 %	France
INSTALLUX MANAGEMENT GESTION	100,00 %	France
INSTALLUX TRADING EXPORT	100,00 %	Suisse
COMFYFI	100,00 %	France
<u>Sous-Filiales</u>		
INSTALLUX GULF	51,00 %	Bahreïn
COMFY	100,00 %	France

Au cours de l'exercice 2024, le périmètre de consolidation a connu la modification suivante :

- Consolidation au 31 décembre 2024 des sociétés COMFYFI et COMFY : le 30 décembre 2024, le Groupe a acquis 100% des titres de la société COMFYFI, laquelle détient 100 % de la Société COMFY. Il n'y a eu aucun impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

1.2/ COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

Nous vous rappelons que, malgré le transfert sur Euronext Growth le 1^{er} septembre 2020, le Groupe INSTALLUX continue d'appliquer les normes IFRS.

Les principes de consolidation et les méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes consolidés, qui sont exposés en détail dans la note 2 de l'annexe, sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent, à l'exception des nouveaux amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- amendement à IFRS 16 - Dettes sur obligation locative dans une opération de cession et de lease-back, publié par l'UE en novembre 2023,
- amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant, et dettes non courantes comprenant des covenants, publié par l'UE en décembre 2023,
- amendement à IFRS 7 - Instruments financiers : accords de financement avec les fournisseurs, publié par l'UE en mai 2024,
- interprétation IFRS IC de mars 2024 sur l'impact des engagements de réduction des gaz à effets de serre sur la reconnaissance et l'estimation des provisions (IAS 37).

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2024.

Pour rappel, le Groupe est en-dessous des seuils définis par la Directive Européenne Pilier 2.

Pour information, le Groupe est présent dans un pays dont le taux d'impôt est inférieur à 15%.

Exploitation du Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 147,6 M€ en 2024, en baisse de 1,3 % par rapport à 2023. Cette variation s'explique principalement par une diminution des volumes.

La hausse de 2,1 M€ du résultat opérationnel courant provient principalement de la progression de la marge brute de 2,5 M€ et du recul des charges externes de 1,6 M€, atténués par la hausse des dotations nettes aux amortissements et provisions de 1,4 M€ et des charges de personnel de 0,8 M€.

Le résultat opérationnel tient compte d'une charge nette de 0.2 M€ relative aux conséquences de l'inondation qui s'est produite en octobre 2024 sur le site de MECANALU.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 8,4 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2023.

Situation financière du Groupe

Après déduction des dividendes versés en 2024 de 2,2 M€, les capitaux propres part du Groupe atteignent 120,7 M€ fin 2024.

La trésorerie nette du Groupe (trésorerie nette de l'avance en compte courant reçue de la société FINANCIERE CCE) s'élève à 44,9 M€ fin 2024. Son augmentation de 4,0 M€ se décompose ainsi : flux net généré par l'activité + 19,8 M€ (dont + 2,2 M€ liés à la diminution des stocks), opérations d'investissements - 11,3 M€ (correspondant pour -8,3 M€ aux flux décaissés pour l'acquisition de COMEY, nets de trésorerie reçue) et opérations de financement - 4,6 M€.

1.3/ LES ACTIVITES DES SOCIETES DU GROUPE

La société INSTALLUX :

Le chiffre d'affaires s'élève à 77,5 M€ en 2024, en repli de 8,8% par rapport à l'exercice 2023.

Cette baisse est le résultat d'un double effet prix et volume.

Sur l'aspect prix, une baisse de 3% du tarif de vente avait été appliquée au 1^{er} janvier 2024 pour refléter le repli du cours de l'aluminium dans le courant de l'année 2023. L'aluminium a subi des hausses de prix importantes durant la période 2020-2023. Aussi, afin d'éviter une érosion de la part de marché de l'aluminium face au PVC, il est important de pouvoir appliquer les variations de prix à la baisse lorsque cela est possible.

Le reste de la baisse du chiffre d'affaires résulte d'un effet volume. Toutefois, il faut noter que la baisse constatée des ventes est plus faible que la baisse du marché sur l'exercice (repli d'environ 20% du marché en 2024 vs 2023 : crise de la construction neuve, stabilité de la rénovation). De plus, une faible partie de la baisse tient à un arbitrage de flux de vente au profit d'IES.

Malgré le cours de l'aluminium qui a fortement augmenté (environ +20%) à partir du mois d'avril 2024, la stratégie d'achat a permis d'amortir cette hausse et de maintenir un taux de marge brute supérieur à son niveau des années 2022-2023.

Après un exercice 2023 perturbé par le changement d'ERP, l'exploitation a fonctionné plus normalement sur l'ensemble de l'exercice 2024. Un effort particulier a été réalisé sur le développement de la polyvalence et la recherche de productivité. Ainsi, le taux de marge sur coût variable est en amélioration.

Le résultat d'exploitation ressort à 4,6 M€ soit 5.93% du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport à 2023 malgré le recul des volumes.

Le résultat financier est en forte augmentation (+ 544 K€ vs 2023).

Le résultat net s'établit à 4,2 M€ soit 5,42% du chiffre d'affaires.

Le marché est à nouveau attendu en baisse en 2025, d'une ampleur toutefois plus réduite que sur les années précédentes. Les indicateurs avancés laissent entrevoir un palier bas voire une reprise de la construction neuve pour 2026.

INSTALLUX doit donc poursuivre ses développements de produits pour enrichir son offre. Ceci afin de conquérir des parts de marché et compenser la faiblesse du marché.

Par ailleurs, le programme de transformation digitale se poursuit pour l'ensemble du Groupe. Les projets ouverts concernent les RH, le processus financier et l'interface clients.

La société TIASO :

L'année 2024 a été une année de transformation pour TIASO. Dans la continuité des projets engagés en 2023, nous avons tenu les échéances. Durant le premier semestre, les équipes ont finalisé le déménagement de l'ensemble des produits Sofadi, contractuellement prévu pour fin 2024, terminé en juillet. En parallèle après la phase d'analyse, Divalto a été déployé pendant la coupure estivale. Peu d'incidence pour nos clients, les équipes ont fait preuve de professionnalisme et d'esprit d'équipe pour que le changement se passe dans les meilleures conditions.

Concernant l'activité, malgré la crise qui touche le secteur du bâtiment, malgré un effondrement des transactions dans l'immobilier de bureaux, les ventes de TIASO progressent de 1,3% (+ 199 K€) dans un marché donné à - 5%. Une nouvelle organisation commerciale de conquête, une offre plus technique (acoustique, cintrage) et une stratégie couleur

GRUPE INSTALLUX

innovante construite avec F.A.C a permis à la force de vente sur le terrain de se positionner sur des nouveaux marchés pour TIASO. Notons également que nous avons réalisé les premières formations CAMPUS ALUMINIUM à Saint Bonnet et compléter le dispositif par un nouvel espace à Mitry Mory.

Tous ces efforts et se développement ont contribué à maintenir la marge sur frais variable (5,9 M€), la baisse de résultat est essentiellement dû aux couts liés au projet Divalto (en restant supérieur au budget) et à la hausse de licences informatiques.

TIASO est maintenant structuré et organisé pour pouvoir faire de la croissance. La stratégie de prise de parts de marché, la refonte de son modèle de distribution, et un retour à l'efficacité opérationnelle sont les clés du développement et du retour de la rentabilité.

La société MECANALU :

L'année 2024 restera une année intense pour MECANALU. Malgré le contexte économique toujours aussi morose pour le bâtiment et l'immobilier de bureaux, MECANALU affiche une croissance de chiffre d'affaires de 11,6% (1,2 M€) couplée à une amélioration de 1,6 points de taux de marge brute (+ 732 K€). Face à cette forte croissance, MECANALU a eu recours à du personnel intérimaire et à de la sous-traitance. Ces dispositions cumulées à des investissements dans la sécurité contribuent à l'augmentation des autres services extérieurs (+ 400K€). Les différents recrutements prévus au budget et à la feuille de route 2024 se sont fait tardivement faute de candidats. Malgré tout sur le dernier trimestre la force de vente était opérationnelle et le recrutement du responsable d'exploitation engagé.

Concernant le business, les ventes des box autonomes sont restées à un bon niveau (> 1 M€), permettant à MECANALU de se positionner sur de nouveaux marchés complémentaires à la cloison. Nos principaux clients / partenaires ont réussi également à prendre de nouvelles parts de marchés ce qui explique une partie de la croissance de chiffre d'affaires qui n'est absolument pas le reflet du marché en général.

Au mois d'octobre, le site de Dourdan a subi une forte inondation, reconnue catastrophe naturelle. Grace à une forte implication de l'ensemble du personnel, une bonne organisation et une réactivité de nos fournisseurs, nous avons pu au bout de quelques jours réexpédier des commandes. Cependant, la production de portes a été perturbée pendant plus de 2 mois. Cette inondation engendre une perte exceptionnelle de 180 K€ sur l'exercice, mais aussi une perte d'exploitation qui va se mesurer dans le temps, dû au risque que nos clients diversifient leurs achats.

Même si la conjoncture 2025 s'annonce encore très compliquée dans notre secteur d'activité, MECANALU reste bien positionnée sur son marché et le renforcement de son équipe commerciale doit d'autant plus, y contribuer.

La bonne intégration au sein du Groupe Installux va se poursuivre, avec le déploiement de systèmes informatiques de gestion communs (Divalto / SI Finance / CRM) avec des échéances fin 2025.

La société FRANCE ALU COLOR :

Le chiffre d'affaires 2024 s'établit à 17,4 M€ contre 18,5 M€ en 2023, en baisse de 6%.

Depuis 2023 et l'explosion des prix de l'énergie, FAC appliquait une surcharge en pied de facture. La valeur de cette surcharge était calculée et ajustée en fonction des prix d'approvisionnement en gaz et électricité. Cette surcharge a ainsi été revue à la baisse sur l'exercice 2024 et explique la majeure partie de la baisse du chiffre d'affaires.

Les volumes laqués sont en baisse de 1% seulement. Cette baisse des volumes est liée à la faiblesse du marché du bâtiment et est toutefois bien plus limitée que la contraction du marché. Le démarrage de nouveaux clients et des gains de parts de marchés auprès de clients préexistants ont permis de limiter cette baisse.

Les coûts d'achats de poudres et produits de chimie sont stables. La consommation de poudre a été légèrement améliorée par rapport à 2023 sans atteindre le niveau de 2022.

GRUPE INSTALLUX

L'effectif moyen est en légère hausse sur l'année (+ 0,6%) mais le coût du personnel (salarié + intérimaire) est en forte hausse (+ 400 K€ sur l'année) en raison principalement de la mise en place de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie au 1^{er} janvier 2024. Celle-ci introduit notamment des primes d'équipe (pour les salariés en 2 x 8) auparavant non existantes chez FAC.

En cumul annuel, le coût total du personnel (salarié et intérimaire) augmente de 4,3 pts en pourcentage de la production.

Le résultat d'exploitation ressort à 2,4 M€ en ligne avec l'exercice précédent.

Le résultat financier en hausse vs 2023 permet d'améliorer le Résultat Net qui s'élève à près de 2,3 M€ soit 13,3% du chiffre d'affaires.

En 2025, l'impact de l'énergie a été à nouveau ajusté à la baisse et intégré au tarif (fin de la surcharge en pied de facture), considérant que les tarifs de l'énergie sont maintenant normalisés et plus stables.

Afin de limiter l'impact de la faiblesse des marchés bâtiments sur l'activité, le développement commercial reste un axe de travail important.

La société INSTALLUX EXTRUSION SERVICES :

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'établit à 55,3 M€, contre 54,1 M€ en 2023, en hausse de 2%.

Les volumes extrudés sont en hausse de 12% par rapport à 2023, grâce notamment au rebond des commandes des clients bâtiments sur les lignes de produits outdoor qui avaient été particulièrement affectées en 2023 et au développement commercial auprès de nouveaux clients.

L'activité laquage est également en hausse, toutefois de moindre mesure à + 2% en volume vs 2023.

L'activité sertissage est en repli de 4%, en cohérence avec la faiblesse du marché de la construction en France.

L'effet prix lié au cours de l'aluminium vient limiter l'effet volume et explique la hausse limitée du chiffre d'affaires.

Le site de Parets a fonctionné en 3 x 8 tout au long de l'année.

L'effort de développement de la polyvalence mené sur le site de Santa Oliva est un atout pour permettre d'absorber les fluctuations de charge : 1 ou 2 équipes en extrusion en alternance avec le laquage entre 1 et 1,5 équipe.

L'effectif est stable sur la période à 148 salariés et le recours à l'intérim a donc été plus important qu'en 2023 pour répondre à l'activité en hausse.

Le coût de l'électricité est en baisse de 22% grâce à la production des panneaux photovoltaïques installés fin 2023 sur les toitures des 2 sites. Ce niveau est conforme à l'attendu.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,5 M€ en hausse de 1,1 M€ par rapport à 2023.

Le résultat net s'établit à 1,0 M€ pénalisé par les charges financières intra groupe dont le niveau est comparable à l'année précédente.

Le projet de migration de l'ERP historique vers une version actualisée de Microsoft Dynamics 365 a pris du retard et la bascule est attendue au S2/2025.

L'effort de développement commercial d'IES se poursuit afin de charger l'outil industriel. Les phases de qualifications se sont déroulées en 2024 auprès des nouveaux clients et la traduction en volumes de commande est attendue sur 2025.

La société CAMPUS ALUMINIUM INSTALLUX :

Le chiffre d'affaires de CAMPUS ALUMINIUM INSTALLUX s'élève à 0,3 M€ en 2024, similaire à 2023. La majeure partie du chiffre d'affaires réalisé reste composée de refacturations de frais à la société INSTALLUX comme en 2023.

Le résultat net sur l'exercice 2024 est une perte de 0,04 K€ versus un bénéfice de 0,03 M€ en 2023.

La société INSTALLUX MANAGEMENT GESTION – IMG :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 5,5 M€ en 2024 comme en 2023.

Le résultat net est stable à 0,1 M€.

La société INSTALLUX TRADING EXPORT – ITE :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,3 M€ en 2024 contre 0,7 M€ en 2023. Le résultat net s'est élevé à 0.1 M€.

La société INSTALLUX GULF :

En 2024, INSTALLUX GULF a observé des signes encourageants de reprise dans la région du Golfe, notamment en Arabie Saoudite, après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19. L'optimisme est revenu avec une augmentation significative des activités de construction, surtout en Arabie Saoudite où des projets gouvernementaux majeurs comme NEOM et Diriyah transforment le paysage. Avec l'Expo 2030 et la Coupe du Monde 2034 à venir, la demande en construction devrait culminer en 2027, positionnant l'Arabie Saoudite comme le plus grand marché de construction mondial. Cependant, des retards de paiement liés aux fluctuations des revenus pétroliers restent une préoccupation.

Dans la région, Bahreïn fait face à des difficultés économiques, mais INSTALLUX GULF a remporté le projet Bahrain Marina. Au Koweït, l'activité de construction est limitée à des développements résidentiels privés de petite envergure. Oman montre des signes de croissance dans les secteurs résidentiel et touristique, et INSTALLUX GULF a obtenu un projet d'hôpital. Le Qatar est calme après la Coupe du Monde 2022, bien que de nouveaux projets touristiques gouvernementaux puissent stimuler la demande. Aux Émirats Arabes Unis, le boom immobilier de Dubaï entraîne une activité de construction rapide, similaire aux tendances pré-2008.

La concurrence s'intensifie avec des acteurs internationaux comme SCHÜCO et TECHNAL qui s'étendent dans la région du Golfe. INSTALLUX GULF doit renforcer sa position en tant que marque européenne premium. Malgré des années difficiles en 2022 et 2023, l'entreprise a connu un redressement positif en 2024, stabilisant ses opérations et se préparant à une croissance accélérée. Le projet INSTALLUX GULF LOGISTICS (IGL) sera lancé en 2025 pour élargir la base de clients.

En 2024, une initiative d'amélioration opérationnelle a débuté, avec le recrutement prévu d'un PDG en 2025 pour renforcer la discipline opérationnelle. L'expansion de l'équipe de vente est également une priorité pour tirer parti de la demande régionale croissante. Pour 2025, INSTALLUX GULF prévoit une forte croissance et une consolidation opérationnelle, malgré l'incertitude économique mondiale. La région du Golfe, et particulièrement l'Arabie Saoudite, reste résiliente, offrant des opportunités de croissance à l'entreprise.

1.4/ FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cession de participation

Néant.

Prise de participation

La Société INSTALLUX SA a acquis, en date du 30 décembre 2024, auprès de Monsieur Marc BELBENOIT, Monsieur Pierre BELBENOIT, Madame Anne BELBENOIT et leurs enfants respectifs, la pleine propriété des 10 822 actions composant le capital social, soit 100 % du capital et des droits de vote, de la Société COMEYFI [*Société par Actions Simplifiée au capital de 173 152 Euros, dont le siège est à VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne), Rue Gutenberg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 506 650 209 RCS SENS*], laquelle est elle-même propriétaire de 100% du capital et des droits de vote de la Société COMEY [*Société par Actions Simplifiée au capital de 825 000 Euros, dont le siège est à VILLENEUVE-SUR-YONNE (Yonne), Rue Gutenberg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 950 378 992 RCS SENS*], pour un prix définitif de 18 233 000 euros. Deux compléments de prix sont susceptibles d'être versés en 2026 et en 2027, sur la base des résultats des exercices clos les 31 décembre 2026 et 31 décembre 2027.

La société COMEYFI a une activité de société holding active, et sa filiale, la société COMEY une activité de fabrication, de commerce, de vente, de pose, et d'installation de planchers techniques, de cloisons, de plafonds, de menuiseries intérieures, extérieures, ainsi que de tous travaux d'agencement intérieurs du bâtiment, toute activité de mécanique, d'emboutissage et de tôlerie.

Activité des filiales et participations

Au-delà de la présentation détaillée de l'activité de chacune de nos filiales faite ci-dessus, les principales données chiffrées relatives à chacune desdites filiales se trouvent résumées dans un tableau [annexé au présent rapport](#).

1.5/ INCERTITUDES LIEES A L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Le Groupe doit composer avec les incertitudes économiques qui ont affecté le marché de l'immobilier en 2023 et qui restent d'actualité en 2024.

Le Groupe avait été impacté par l'augmentation des prix de l'énergie en 2023. La charge d'énergie de la filiale FAC avait en effet augmenté de 1,2 M€ et donné lieu à une répercussion partielle au marché sous forme de surcharge énergie. En 2024, les charges d'énergie se sont stabilisées. La répercussion sous forme de surcharge a donc été moins importante en 2024. En 2025, l'impact de l'énergie a été à nouveau ajusté à la baisse et intégré au tarif.

Le Groupe s'efforce de conclure des contrats pour couvrir ses besoins en énergie au meilleur tarif et a par ailleurs investi 1,1 M€ en 2023 pour installer des panneaux photovoltaïques en toiture des deux sites espagnols. Cet investissement a permis de couvrir 20% des besoins en électricité de la société IES en 2024.

Malgré le cours de l'aluminium qui a fortement augmenté (environ + 20%) à partir du mois d'avril 2024, la stratégie d'achat a permis d'amortir cette hausse et de maintenir un taux de marge brute supérieur à son niveau des années 2022-2023.

1.6/ EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler qui soit susceptible d'avoir une incidence sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2024.

1.7/ ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le montant des frais de recherche et développement engagés par les Sociétés du Groupe et leur traitement comptable sont indiqués à la note 7 de l'annexe des comptes consolidés du Groupe.

1.8/ DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

I – Liste des principaux facteurs de risques

Risques liés au secteur d'activité	Lois et réglementations, Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits Risques liés à la concentration des acteurs et à la concurrence sur un secteur développé Risques liés au changement climatique
Risques stratégiques et opérationnels	Ressources humaines et Santé, sécurité au travail Propriété intellectuelle et innovation Continuité de l'exploitation Systèmes d'information et Cyber-risques Risques juridiques (contractuels, procédures,...)
Risques de marché et risques sur les matières premières	Risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité Risque de contrepartie Risques liés aux cours des matières premières

II – Descriptif des principaux facteurs de risque

1) Risques liés au secteur d'activité

- Lois et réglementations

Le Groupe INSTALLUX est soumis à de nombreux règlements et législations dans les pays où il est présent. Il doit s'assurer du respect des obligations sociales en vigueur et de la conformité aux réglementations locales des produits commercialisés.

Pour cela, il s'appuie sur des conseils extérieurs et sur les compétences internes de ses techniciens et managers qui assurent une veille réglementaire et législative. D'autre part, le Groupe est présent dans des instances professionnelles afin de mieux anticiper les évolutions futures.

- Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits

Le Groupe INSTALLUX a mis en place depuis de nombreuses années un suivi qualité de ses produits et veille au respect des normes en vigueur notamment en matière de sécurité. Il procède régulièrement à des essais auprès d'organismes accrédités pour certifier le respect de ces normes.

- Risques liés à la concentration des acteurs et à la concurrence sur un secteur développé

Le Groupe INSTALLUX est présent sur deux secteurs liés au métier de gammiste aluminium : le bâtiment/habitat et l'agencement de bureau.

Sur ces deux secteurs, nous assistons depuis plusieurs années à une diminution du nombre d'acteurs par le jeu des rachats, fusions, etc. et à une concentration verticale avec l'intégration des métiers amonts et parfois aval.

C'est pour faire face à cette évolution que le Groupe a acquis une société de laquage (France Alu Color) en 2003 et une seconde unité de laquage en Espagne en 2019, et investi dans l'activité d'extrusion (IES) depuis 2010.

- Risques liés au changement climatique

Les activités du Groupe n'ont pas de relation directe avec les risques liés au changement climatique. Néanmoins, le Groupe Installux est conscient qu'il évolue dans un écosystème globalisé et qu'il ne peut pas ignorer cette problématique.

L'ensemble du personnel du Groupe est sensibilisé sur ce risque qui est pris en compte notamment dans les réflexions « produits » et dans les programmes d'investissements.

2) Risques stratégiques et opérationnels

- Ressources humaines et santé, sécurité au travail

Conscient de l'importance du capital humain pour l'avenir du Groupe, la Direction Générale porte une attention particulière à la gestion du personnel et à la capacité des différentes filiales à maintenir un niveau de compétence et de qualification élevé. Les recrutements, les plans de formation, et la gestion des ressources humaines doivent prendre en compte ces éléments pour assurer l'avenir du Groupe.

Le Groupe, conscient de son rôle sur la santé et la sécurité de son personnel et de son impact sur l'environnement, se veut un acteur responsable. Une politique de sensibilisation débutée depuis plusieurs années auprès du personnel s'est traduite par une amélioration significative de la sécurité au travail et par une prise de conscience de ses collaborateurs de l'impact de leur activité sur leur environnement.

- Propriété intellectuelle et innovation

Le renouvellement des gammes et la mise au point de nouveaux produits est l'une des principales préoccupations du Groupe. C'est l'un des moyens essentiels d'assurer sa compétitivité, de maintenir sa croissance organique et d'accroître sa rentabilité. Certaines de ces innovations peuvent faire l'objet de brevets.

Pour cela, le Groupe veille au niveau de compétence de ses équipes au sein des différents pôles techniques et n'hésite pas à faire appel à des prestataires extérieurs pour élargir son socle de compétence et rester un acteur innovant sur son marché.

D'autre part, le Groupe est propriétaire de marques et noms de domaine. Conscient qu'il ne peut se prémunir totalement contre l'utilisation frauduleuse de ses droits de propriété intellectuelle, il pourrait être amené à prendre des mesures juridiques pour en assurer la protection et défendre ses droits.

- Continuité de l'exploitation

Comme tout acteur industriel, le Groupe INSTALLUX est exposé à la survenance d'incidents imprévus pouvant entraîner des arrêts temporaires d'activité susceptibles d'affecter significativement le site concerné. Ce risque est minimisé par l'éclatement géographique des sites.

Le Comité Exécutif, très sensibilisé à ce type de risque, est très vigilant sur l'application des consignes de sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et veille au bon entretien des bâtiments et matériels. Des tests de sécurité sont réalisés pour sensibiliser le personnel et valider les procédures de sauvegarde.

- Systèmes d'information et Cyber-risque

L'un des risques majeurs identifiés pour assurer la continuité de l'exploitation des unités du Groupe est le risque informatique. Ce dernier a fait l'objet d'investissements importants pour permettre une reprise très rapide de l'activité en cas de défaillance de l'une des salles informatiques ou sur le réseau de transport des flux numériques. La réplication en temps réel des données sur plusieurs lieux de stockages numériques et le doublement de nos flux avec tous nos sites contribuent fortement à cette sécurisation. Le Groupe veille également à la protection de ses données en mettant en place des systèmes de sécurisation, en formant son personnel informatique et en sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs sur les risques d'intrusion dans ses systèmes informatiques.

- Risque juridique

- Litiges : comme tout acteur économique, le Groupe INSTALLUX peut être exposé à des risques de contentieux et réclamations dans le cours normal de ses activités. En l'absence de service juridique interne, le Groupe s'appuie sur des conseils extérieurs pour gérer ses réclamations contentieuses.

Un point régulier est fait avec la Direction financière et une synthèse des dossiers les plus significatifs est

présentée régulièrement au Comité Exécutif et aux auditeurs du Groupe lors de leurs interventions semestrielles.

- Contrats importants : ce risque est clairement identifié par le Groupe INSTALLUX. Tout au long de la phase d'étude préalable, les risques sont évalués, et le Groupe n'hésite pas à faire appel à des conseils spécialisés pour l'assister dans ces démarches.

3) Risques de marché et risques sur les matières premières

- Risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

Ces facteurs de risque et leur méthode de gestion sont décrits dans les notes 25.1. et 25.2 des comptes consolidés.

- Risque de contrepartie

Ce facteur de risque et sa méthode de gestion sont décrits dans la note 25.3. des comptes consolidés.

- Risques liés aux cours des matières premières

Ce facteur de risque et sa méthode de gestion sont décrits dans la note 25.4. des comptes consolidés.

III – Assurance et couverture des risques

Le Groupe INSTALLUX dispose de contrats d'assurance globaux souscrits auprès de compagnies de 1^{er} rang. Les contrats pour les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation et responsabilité civile sont négociés au niveau du Groupe pour l'ensemble de ses filiales. Ces contrats font l'objet d'une révision régulière en fonction d'évaluations techniques et de scénarios de sinistres probables.

Certains contrats peuvent être négociés directement au niveau d'une filiale pour répondre à une particularité locale ou à un besoin de couverture de risque spécifique.

L'objectif du Groupe INSTALLUX est de développer un programme de gestion du risque procurant un haut niveau de garanties assorties de franchises relativement faibles.

Pour le risque client, difficilement assurable à un coût raisonnable compte tenu du secteur d'activité, le Groupe INSTALLUX a fait le choix de n'assurer que le chiffre d'affaires réalisé à l'international et d'assumer le risque pour la France. Ce risque fait l'objet d'un suivi particulier et d'un reporting spécifique auprès de la Direction Générale du Groupe, sous la responsabilité de chaque Directeur de filiale supervisé par la Direction financière.

1.9/ DECLARATIONS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Le présent chapitre contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n°2017-1265, ayant transposé la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La Performance Extra-Financière du Groupe Installux est dictée par ses valeurs : J.O.A.E (Justice – Ouverture – Authenticité – Engagement).

GROUPE INSTALLUX

Présentation de l'organisation et des enjeux du Groupe en matière de RSE

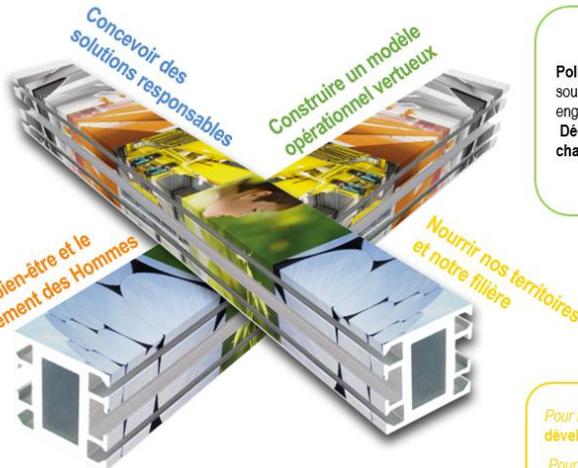
Le Groupe porte une attention particulière aux sujets sociaux, environnementaux et sociétaux et a pour objectif d'inscrire chacune de ses actions dans un enjeu responsable pour l'humanité et pour la planète, en s'inspirant des 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 adoptés par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis 2022, le groupe s'est doté d'une Direction RSE et a mis en place une démarche RSE structurée. Cette direction est représentée au Comité exécutif du Groupe par la Directrice Marketing, Communication, RSE et innovation. La Direction RSE a donc pour objectif de mobiliser les collaborateurs, formaliser une stratégie RSE, déployer des outils pertinents pour accompagner les transitions et suivre les plans d'actions ou les objectifs sur les enjeux à la fois sociaux (en lien étroit avec la Direction des ressources humaines), environnementaux et sociétaux, en collaboration avec l'ensemble des directions du Groupe.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a ainsi défini 4 axes RSE prioritaires comme présentés ci-dessous et a mobilisé les collaborateurs afin de déployer opérationnellement la stratégie RSE. Ainsi, en 2024, le Groupe a lancé une grande démarche collaborative et transversale autour de la RSE. A ce titre, une communauté de 44 référents a été mise en place depuis février 2024. Ces référents sont répartis en 6 groupes de travail incluant chacun un sponsor membre du comex et un pilote afin de répondre aux objectifs RSE du groupe.

Pour la planète : des **solutions éco-conçues, rentables et performantes** qui s'intègrent pleinement dans l'économie circulaire avec un impact environnemental réduit

Pour les clients finaux : confort & sérénité via la performance et l'intelligence



Politique d'achat responsable pour soutenir les fournisseurs et produits engagés

Décarbonation de notre supply-chain et de nos opérations

Pour le bien-être de tous : **QVT**

Pour le développement de tous : une **entreprise apprenante** (employabilité, épanouissement, ...)

Pour nos territoires : contribution au **développement économique local**

Pour notre filière : **soutien et influence** de la filière pour l'orienter vers la durabilité



L'année 2024 a également été marquée par la première évaluation Ecovadis qui a permis l'obtention du badge Bronze pour le Groupe Installux.

Le Groupe, très engagé dans les actions RSE, entend poursuivre ses actions de durabilité en 2025 avec notamment dans sa feuille de route :

- l'établissement du premier bilan carbone (scope 1, 2 et 3) sur l'ensemble du périmètre des entités du groupe.
- le déploiement d'une charte d'achats responsables groupe à destination de ses fournisseurs.

Présentation du modèle d'affaires

Le Groupe Installux conçoit, produit et commercialise des gammes de produits aluminium, destinés au second œuvre du bâtiment.

Il est composé de :

- 3 marques commerciales en France :
 - ✓ Installux, concepteur gammiste de solutions sur-mesure de menuiseries, façades, vérandas et fermetures ;
 - ✓ Tiaso et Mécanalu, concepteurs gammistes de systèmes de cloisons pour l'aménagement intérieur d'espaces tertiaires.
- 2 entités industrielles :
 - ✓ FAC - France Alu Color en France, spécialiste du thermolaquage.
 - ✓ IES - Installux Extrusion Services en Espagne, spécialiste de l'extrusion aluminium et du thermolaquage.

Deux autres entités commerciales supportent l'activité commerciale du Groupe à l'international : ITE - Installux Trading Export (basée en Suisse) et Installux Gulf (basée à Bahreïn).

Le Groupe comprend par ailleurs la société CAI - Campus Aluminium Installux, qui est l'organisme de formation du Groupe, et la société IMG - Installux Management Gestion, qui fournit les services supports en interne.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a acquis la société COMEY dont l'activité porte sur la fabrication de plancher surélevé technique. Cette société ayant été acquise en fin d'année, elle n'est pas incluse dans ce rapport.

GROUPE INSTALLUX

Les phases clé du modèle d'affaires du Groupe, les principales ressources nécessaires correspondantes, les risques associés et les indicateurs de suivi sont les suivants :

Phases du modèle d'affaires	Ressources nécessaires	Risques associés	Indicateurs de suivi
Approvisionnement en billettes d'aluminium	Matières premières	Disponibilité, prix et impact environnemental des ressources	Taux de billettes vertes « bas carbone » et taux de billettes recyclées dans les approvisionnements en aluminium
Extrusion et laquage	Energie Ressources humaines	Disponibilité et prix de l'énergie Production de déchets Dangerosité et pénibilité des postes	Energie consommée Eau Quantité de déchets Taux de recyclage Age et ancienneté du personnel Absentéisme Taux d'accidents du travail
Logistique	Surfaces de stockage Ressources humaines	Disponibilité et prix du foncier Dangerosité et pénibilité des postes	Age et ancienneté du personnel Taux d'accidents du travail Absentéisme
Transport	Prestataires transport Carburant	Prix et impact environnemental du transport	Indicateur de l'impact environnemental du transport en cours d'élaboration

La Déclaration de Performance Extra-Financière comprend des indicateurs clés de performance (identifiables par la mention « ICP »), liés au tableau ci-dessus, et d'autres indicateurs quantitatifs (sans mention particulière).

Note méthodologique et périmètre des données de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

Les Directions impliquées dans la démarche sociale, environnementale et sociétale et dans l'établissement de la DPEF sont les suivantes : Direction générale, Direction des opérations, Direction des achats et de la qualité, Direction industrielle, Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information, Direction administrative et financière et Direction RSE.

GROUPE INSTALLUX

Le tableau suivant détaille les entités prises en compte dans les indicateurs présentés :

Indicateurs	Installux	Tiaso	Mécanalu	FAC France Alu Color	IES Installux Extrusion Services	IMG Installux Managem ent Gestion	Installux Gulf	ITE Installux Trading Export	CAI Campus Aluminium Installux
Effectif Age et ancienneté Embauches et licenciements Rémunérations et charges sociales	X	X	X	X	X	X	X	NC	NC
Absentéisme Accidents du travail Formation	X	X	X	X	X	X	NS	NC	NC
Index égalité femmes / hommes	X	X	NC	X	NC	X	ND	NC	NC
Déchets	X	NS	X	X	X	NC	NS	NC	NC
Consommation d'eau Consommation d'énergie	X	X	X	X	X	X	NS	NC	NC
Mécénat	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

NC : non concernée

NS : non significatif

ND : non déterminé

Contrôle de la DPEF

L'Organisme Tiers Indépendant en charge du contrôle de la DPEF est le cabinet BM&A.

Son rapport est joint au rapport financier annuel.

I – Informations sociales :

a) Emploi :

	2024	2023
Effectif salarié au 31 décembre	496	507
Effectif salarié moyen	500	509

L'effectif moyen est relativement stable entre 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2024, l'effectif du Groupe était de 496 salariés (127 femmes et 369 hommes), tous en CDI sauf 3 contrats d'alternance.

Certaines activités du Groupe étant saisonnières, il convient de tenir compte pour évaluer l'effectif global moyen du Groupe, du recours à l'intérim, des contrats CDD et, le cas échéant, du personnel mis à disposition. L'effectif global moyen du Groupe Installux s'établit à 537 personnes en 2024 (contre 564 personnes en 2023).

GRUPE INSTALLUX

Effectifs par zone géographique

	2024	2023
France	336	341
Europe (hors France)	143	148
Moyen-Orient	17	18
EFFECTIFS TOTAUX	496	507

Age et ancienneté (ICP)

En 2024, les salariés du Groupe Installux ont un âge moyen de 45 ans comme en 2023.

Ages 2024	Femmes	Hommes	Total
< 30 ans	11	39	50
30 à 39	21	61	82
40 à 49	54	117	171
50 à 59	35	127	162
60 et plus	6	25	31
Total	127	369	496

Anciennetés 2024	Femmes	Hommes	Total
< 5 ans	59	118	177
5 à 9	12	60	72
10 à 19	36	113	149
20 à 29	17	60	77
30 à 39	3	15	18
40 et plus	0	3	3
Total	127	369	496

Ages 2023	Femmes	Hommes	Total
< 30 ans	12	45	57
30 à 39	24	71	95
40 à 49	51	116	167
50 à 59	34	127	161
60 et plus	5	22	27
Total	126	381	507

Anciennetés 2023	Femmes	Hommes	Total
< 5 ans	50	126	176
5 à 9	15	64	79
10 à 19	40	128	168
20 à 29	16	43	59
30 à 39	5	18	23
40 et plus	0	2	2
Total	126	381	507

Embauches et licenciements

En 2024, le Groupe a recruté 52 personnes essentiellement en CDI.

Le taux de départ volontaire du Groupe est stable à 9 %. Ceci correspond à 41 démissions et 7 départs en retraite.

Le Groupe a procédé à 13 licenciements ou ruptures conventionnelles en 2024. Dans le cas de réorganisation des effectifs, la politique du Groupe est de garantir le respect des obligations légales locales et de favoriser le reclassement des personnes chaque fois que cela est possible.

Rémunérations et leur évolution

Le Groupe Installux cherche à développer un système de rémunération juste et motivant permettant de combiner compétitivité et attractivité. Ceci repose sur la reconnaissance de la performance individuelle et collective, et sur l'équité.

Dans la mesure de ses moyens, le Groupe a pour objectif d'améliorer la situation de ses salariés par une rémunération supérieure aux minimas légaux et par la mise en place d'avantages sociaux importants (PERE – Plan d'Epargne Retraite Entreprise, couverture médicale Groupe, etc.).

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe s'efforce de maintenir le pouvoir d'achat global de ses salariés tout en conservant une redistribution d'une partie du résultat d'exploitation par l'intermédiaire de l'intéressement et de la participation. Les personnes dont les fonctions évoluent bénéficient d'un réajustement individuel de leur rémunération.

Rémunérations et charges sociales

En euros	2024	2023
Salaire moyen / salarié	39 511	37 977
Charges sociales moyennes / salarié	17 008	16 211

Intéressement et participation

Le montant de l'intéressement et de la participation pour le Groupe s'élève à 942 K€, ce qui représente 1 mois de salaire net pour les sites de Saint-Bonnet-de-Mure et de Mitry-Mory (en plus de la prime conventionnelle équivalente à 0,3 mois de salaire), et 0.96 mois de salaire net pour celui de Marcilloles (en plus des primes contractuelles équivalentes à 1 mois de salaire), soit au total 11.2% du résultat net du Groupe.

En 2023, le montant de l'intéressement et de la participation s'élevait à 923 K€, ce qui représentait 1,00 mois de salaire net pour les sites de Saint-Bonnet-de-Mure, de Mitry-Mory et de Marcilloles, soit au total 14.2 % du résultat net du Groupe.

Les salariés des sociétés concernées peuvent adhérer à un Plan d'Epargne de Groupe. Le salarié a la possibilité de verser partiellement ou totalement les sommes allouées au titre de l'intéressement et/ou de la participation. Ce plan, géré par le Crédit Mutuel Epargne Salariale, propose une gamme de Fonds Communs de Placements d'Entreprises permettant au salarié une diversification de ses placements en fonction de critères de risque ou de durée de placement.

b) Organisation du travail :

Organisation du temps de travail

Le Groupe s'engage à respecter la réglementation en vigueur dans les pays où il est implanté. La durée du travail est de 38 heures en France et de 40 heures en Espagne et à Bahreïn. Les unités industrielles du Groupe emploient du personnel en équipes postées (2 x 8 ou 3 x 8).

Pour le personnel de bureau, le télétravail a été mis en place de manière adaptée à chaque activité et entité du groupe. Ce qui permet de trouver un bon équilibre vie personnelle / vie professionnelle.

Absentéisme (ICP)

	2024	2023
Taux d'absentéisme (hors arrêts maladies, accidents du travail, maladies professionnelles de plus de 2 mois consécutifs)	2.4 %	3,5 %

Le recul de l'absentéisme provient principalement des usines en Espagne.

Depuis 2024, le nombre de jours d'absentéisme hors arrêts maladies, accidents du travail, maladies professionnelles de plus de 2 mois consécutifs) est un indicateur suivi mensuellement pour l'ensemble du Groupe. En 2024, le nombre de jours total d'absentéisme hors arrêts maladies, accidents du travail, maladies professionnelles de plus de 2 mois consécutifs s'élevait 2 465 jours.

c) Relations sociales :

Le Groupe Installux considère qu'un bon dialogue social permet d'améliorer et de maintenir l'engagement des salariés vis-à-vis du Groupe.

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Pour atteindre cet objectif, le Groupe cherche à développer le dialogue directement, ou par l'intermédiaire du management ou des représentants du personnel.

La Direction générale du Groupe a engagé une démarche de management participatif pour impliquer encore plus les salariés du Groupe quel que soit leur statut.

Accords collectifs

Les accords collectifs suivants sont en vigueur dans les entités françaises du Groupe concernées :

- accords relatifs au droit à la déconnexion (signés selon les entités en 2017 ou 2018),
- accord de retraite PERE (signé en 2018),
- accord de fusion de congés payés pour l'UES (Installux, IMG et Tiaso) signé en 2024,

Les accords collectifs suivants sont en vigueur dans les entités françaises et espagnole du Groupe concernées :

- accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (signés selon les entités en 2018, 2021 ou 2022).

En 2024, l'accord cadre relatif au forfait jour a été signé pour l'UES et FAC (déjà applicable au sein de la société MECANALU). Cet accord entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

d) Santé et sécurité :

La sécurité au travail est l'une des priorités du Groupe. Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement auprès du personnel soit par des formations, soit par l'intermédiaire du CHSCT.

Conditions de santé et de sécurité au travail

La santé et la sécurité sont l'une des priorités du Groupe. Les CSSCT participent aux réflexions sur ce sujet et aux actions de prévention.

L'allongement de la durée de vie professionnelle et le vieillissement des salariés font partie des préoccupations du Groupe. Il a été mis en place un réveil musculaire, dans les ateliers puis dans les bureaux, ainsi qu'une flexibilité horaire à la semaine pour le personnel administratif.

La Direction Générale a demandé en outre au personnel d'encadrement de prendre en compte la pénibilité et la dangerosité des postes de travail dans leur gestion quotidienne et dans les projets d'évolution.

Sur le principal site du Groupe, l'échauffement musculaire et articulaire mis en place depuis 2021 s'est poursuivi.

Pour rappel, un audit préalable des postes avait été réalisé par des ostéopathes/ergonomes pour analyser les postures liées aux activités et identifier les risques. Puis des référents internes à l'entreprise ont été formés pour animer les réveils musculaires. Pour le personnel des ateliers, cela limite considérablement le risque de blessures à froid, la fatigue, ou encore les courbatures. Pour celui des bureaux, cela contribue à réduire le temps de posture statique.

L'objectif est aussi de mettre la sécurité au premier plan, de rappeler des règles, et de développer une attitude de prudence face au risque de blessure. Enfin, ce rituel quotidien renforce la cohésion d'équipe et développe le sens du partage et du collectif.

En complément, depuis le 2^{ème} trimestre 2024, un animateur sécurité a été recruté. Son rôle est de contribuer à l'amélioration de la performance en matière de santé, sécurité et d'environnement. Il anime la politique sécurité et prévention du site de Saint Bonnet-de-Mure.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Aucun accord collectif n'a été signé en 2024.

Accidents du travail (ICP)

	2024	2023
Taux de fréquence (nombre d'accidents avec incapacité / million d'heures travaillées) (*)	26,2	36,8
Taux de gravité (nombre de jours d'incapacité temporaire / millier d'heures travaillées) (*)	1,2	1,8

(*) Ces données comprennent les accidents de trajets.

La sécurité reste l'une des principales priorités du Groupe et des actions de sensibilisation et de rappel des consignes de sécurité sont menées régulièrement. Chaque accident fait l'objet d'une analyse des causes et des plans d'actions sont menés si nécessaire.

e) Formation :

La formation est un outil indispensable pour améliorer les compétences de nos collaborateurs, développer leurs talents et favoriser les échanges des meilleures pratiques.

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Les besoins de formation sont exprimés soit individuellement, soit à la demande des responsables pour leur équipe. Ils sont ensuite débattus au sein d'un comité regroupant des membres de la Direction et des représentants du personnel. La Direction peut également proposer des programmes de formation spécifiques dans des domaines jugés stratégiques.

Nombre total d'heures de formation

	2024	2023
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	278	167
% de salariés ayant suivi une formation	58%	34%
Nombre d'heures de formation	3 803	2 731

Fin 2024, un catalogue de formation a été mis en place. La hausse du nombre de salarié formé s'explique par une transversalité des formations. En 2024, au-delà des formations techniques pour l'utilisation des machines, un plan de formation a été travaillé en lien avec la stratégie RSE Groupe et a ainsi permis la mise en place de formations complémentaires telle que l'éco-conception.

En 2023, pour la société IES, les données prises en compte dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2023 sont incomplètes : elles n'intègrent pas 27 personnes formées et 427 heures de formation, car le Groupe n'était pas en mesure de les documenter lors de l'audit.

Si ces données avaient été intégrées, les totaux Groupe au titre de l'année 2023 auraient été de : 194 salariés formés, 39% de salariés formés et 3 152 heures de formation.

f) Egalité de traitement :

Le Groupe Installux s'engage quotidiennement à travers sa politique sociale dans le chemin de la diversité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la tolérance et de l'ouverture envers les salariés quels que soient leur origine, leur culture ou leur handicap.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Comme indiqué supra, des accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont en vigueur au sein des sociétés relevant de cette obligation. Ils ont été signés selon les entités en 2018, 2021 ou 2022.

L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes a été calculé :

- au niveau de l'Unité Economique et Sociale formée par les entités Installux, Tiaso et IMG. Il s'établit à 77 sur 100 (stable par rapport à 2023 où il s'élevait à 78 sur 100). Pour la première année, le top 10 des rémunérations intègre trois femmes.
- au niveau de la société France Alu Color. Il s'établit à 92 sur 100, contre 89 en 2023.

Emploi et insertion des personnes handicapées.

Le Groupe s'engage à ne faire aucune discrimination vis-à-vis d'un candidat à l'embauche porteur d'un handicap. Si le poste proposé est compatible avec un aménagement, le Groupe s'engage à le réaliser.

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :

Le Groupe Installux a basé toute sa production en Europe et travaille essentiellement avec des fournisseurs européens. Il veille au respect des Droits de l'Homme au sein de ses sociétés et demande à ses commerciaux réalisant des ventes à l'international de travailler dans le respect des valeurs du Groupe. Il veille également au sein de ses sociétés au respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, même si, Bahreïn, pays où la société Installux Gulf est implantée, n'a pas signé l'intégralité de ces conventions.

Bien que la législation de Bahreïn autorise le travail des enfants ou des adolescents, le Groupe Installux s'engage à respecter scrupuleusement la convention fondamentale C138 de l'Organisation Internationale du Travail sur le travail des enfants et à n'employer aucun enfant ou adolescent de moins de 18 ans (sauf éventuel contrat de formation).

En mars 2024, le groupe Installux s'est doté d'un code de conduite, disponible sur l'intranet qui a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs et qui est désormais signé en même temps que le contrat de travail lors de l'arrivée de chaque nouvel entrant.

II – Informations environnementales :

a) Politique générale en matière environnementale :

Le Groupe Installux, sensible à son impact sur l'environnement, s'applique à respecter et mettre en œuvre les règles et législations dans tous les pays où il est présent. Les produits fabriqués et commercialisés par le Groupe sont déjà eux-mêmes issus de produits transformés. Ayant peu d'influence sur l'utilisation efficace des ressources, nos actions portent essentiellement sur l'amélioration de la performance énergétique de nos produits et sur la gestion de nos déchets.

Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Certains sites industriels du Groupe utilisent des produits dangereux répondant à des normes environnementales spécifiques. Chacun de ces sites est autonome dans la gestion de son impact environnemental en conformité avec la législation locale.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Sur chaque site concerné, une personne est responsable du suivi des risques environnementaux et le personnel est sensibilisé à l'utilisation des produits pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Sur les sites pouvant générer un risque pour l'environnement, des analyses sont réalisées régulièrement pour contrôler le respect des normes en vigueur.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

La société FAC rentre dans le cadre des installations soumises à autorisation. De ce fait, en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement modifié par l'arrêté du 12 février 2015, la société doit soit constituer une provision, soit contracter un engagement sous forme de caution bancaire. La société FAC est couverte pour ce risque par une caution bancaire d'un montant de 112 K€.

b) Pollution et gestion des déchets :

Le Groupe s'engage à minimiser les impacts de son activité industrielle en prévenant les risques de pollution, en respectant la législation, et en impliquant et sensibilisant son personnel.

Le composant de base des produits du Groupe, l'aluminium, est totalement recyclable.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les sites utilisant des produits ou produisant des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement possèdent soit des installations de traitement (des eaux par exemple), qui réduisent la dangerosité des déchets avant rejet dans l'environnement, soit des installations de stockage avant leur évacuation vers des sous-traitants spécialisés dans la gestion des produits dangereux.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Dans un but de réduction de l'impact environnemental et également de réduction des coûts, le Groupe Installux a engagé depuis plusieurs années un programme de réduction des déchets et de récupération des déchets recyclables avec des partenaires spécialisés.

Parmi les actions significatives, nous pouvons citer :

- la mise en place de contenants réutilisables pour transporter les profils aluminium entre notre usine d'extrusion et notre site de logistique,
- la mise en place d'une filière de recyclage des déchets de billettes (matière première de l'extrusion) qui a permis de réduire très nettement le volume de déchets d'aluminium de notre usine d'extrusion,
- la mise en place d'une filière de recyclage des déchets de soude d'aluminium (déchet lié à l'extrusion) qui a permis de réduire très fortement la part des déchets industriels dangereux non recyclables,
- d'autres actions pour réduire la part des déchets non recyclés sont menées chez FAC par exemple avec le recyclage des plastiques, papiers et cartons, ou sont à l'étude sur d'autres sites.

En ce qui concerne la Responsabilité élargie du producteur (REP), Installux, bien que n'étant pas réglementairement soumis à cette obligation, organise des tables rondes pour informer ses clients et engager, sur les années à venir, un dialogue sur la diminution des déchets et le recyclage.

GRUPE INSTALLUX

Production de déchets (ICP)

En Tonnes	2024	2023
Déchets industriels dangereux recyclables	475	421
Déchets d'aluminium recyclables	2 033	1 848
Autres déchets recyclables	449	447
Déchets industriels dangereux non recyclables	65	93
Autres déchets industriels non dangereux non recyclables	393	308
Production annuelle de déchets industriels	3 416	3 117
Part des déchets recyclables	86,6%	87,1%

La hausse de la production annuelle de déchets industriels entre 2023 et 2024 est de 299 tonnes (soit +10%), s'explique pour 240 par les déchets de Mecanalu qui n'avaient pas été intégrés dans les données 2023. Retraité de Mecanalu, la production annuelle de déchets est relativement stable (+59 tonnes soit +2%).

La part des déchets recyclables est stable quant à elle, à 87% environ.

c) Utilisation durable des ressources :

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Hormis pour les entités industrielles du Groupe, les sociétés FAC et IES, les activités du Groupe sont globalement peu consommatrices d'eau, et les unités de production ne sont pas installées dans des zones en déficit hydrique.

Consommation d'eau

En m3	2024	2023
Consommation d'eau (1)	31 062	40 089

(1) Les consommations correspondent à une période de 12 mois glissants qui peut être différente de l'année civile selon les sites.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Le Groupe Installux, dans un souci de préservation de l'environnement et d'amélioration de sa performance, recherche en permanence à optimiser sa consommation de matières premières et d'emballages.

Des actions ont été menées sur les différents sites industriels pour réduire la consommation de matières premières (poudre de peinture, billettes d'aluminium).

Le service R&D conçoit des produits qui répondent aux contraintes mécaniques et thermiques en fonction de leur utilisation, en intégrant la préservation des ressources naturelles et en limitant la consommation de matière nécessaire à leur réalisation.

Le Groupe Installux s'est engagé dans la démarche volontaire Alu+C-. Installux garanti 30% de billettes recyclées dans les fenêtres Insallux. Cette démarche garantit la réduction de l'empreinte carbone de la production de profilés grâce à deux facteurs essentiels :

- la maîtrise des approvisionnements des billettes utilisées pour le filage provenant d'Europe.
- la maîtrise de l'empreinte carbone de la phase d'extrusion.

Le Groupe a par ailleurs pour objectif de se fournir le plus possible en billettes vertes « bas carbone », afin de limiter son impact environnemental. Ces billettes doivent émettre moins de 4 kg de CO2 par kg d'aluminium (contre 6,7 kg de CO2 pour une billette classique).

	2023/2024 (1)	2022/2023 (1)
Part des approvisionnements en billettes vertes « bas carbone ou recyclées » (ICP)	83 %	81 %
<i>Dont part des billets vertes issues de billettes recyclées</i>	14%	12%

(1) Le calcul est effectué sur la période de juillet N-1 à juin N, qui est alignée sur celle de référence pour la certification Alu+C-.

La volonté du Groupe est d'accroître encore ce taux d'approvisionnement en billettes vertes « bas carbone » et de renforcer la part de billettes recyclées.

Economie circulaire

L'aluminium est un métal assez facilement recyclable. Le Groupe demande à ses filiales de systématiquement faire reprendre leurs déchets d'aluminium par des sociétés spécialisées qui vont réintroduire ces derniers dans un nouveau cycle de consommation après fusion.

La soude d'aluminium est un déchet de l'extrusion. Ce déchet est revendu à une société qui l'utilise comme matière première dans sa production.

Quand les contraintes techniques le permettent, le Groupe Installux utilise de l'aluminium recyclé (deuxième fusion) pour sa production.

De plus, Installux est actif auprès de l'organisation professionnelle SNFA dans les actions pour le réemploi de cloison. A titre illustratif, Installux participe à l'écriture du référentiel sur le réemploi.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

L'amélioration de la performance et la préservation des ressources naturelles conduisent le Groupe à chercher en permanence des solutions pour réduire sa consommation d'énergie et son empreinte carbone.

Ces dernières années, le Groupe a réalisé d'importants travaux dans ses locaux en France (siège social et Tiaso). Ces travaux ont notamment porté sur l'isolation des locaux, le changement des menuiseries et le changement du chauffage dans le but de réduire sa consommation énergétique.

En 2024, le groupe a continué ses actions en faveur de la sobriété énergétique en maîtrisant une température raisonnable dans les ateliers et en sensibilisant les collaborateurs aux gestes de sobriété.

Le recours aux énergies renouvelables constitue aussi un important axe de développement pour le Groupe, qui a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur ses 2 sites espagnols fin 2023. En 2024, ces installations ont permis de couvrir 20% des besoins d'électricité des deux sites de production.

Consommation d'énergie (ICP)

	En MWh	2024	2023
Consommation de gaz		15 322	15 190
Consommation d'électricité		8 404	10 061

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Sur le principal site du Groupe, un restaurant d'entreprise permet de mutualiser les prises de repas. Le site emploie environ 250 personnes en moyenne, dont la moitié environ déjeune quotidiennement au restaurant.

d) Changement climatique :

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Le Groupe n'a pas réalisé une analyse de ses risques physiques et de transition lié au changement climatique. Toutefois, le Groupe a identifié que certains de ses sites étaient situés dans des zones à risques d'inondation ou montée des eaux. A titre illustratif le site de Dourdan a fait l'objet d'une inondation au cours de l'exercice 2024 qui a généré 0,2 M€ de coûts.

Les produits commercialisés pour la fabrication de menuiseries aluminium sont conformes à la réglementation thermique RE 2020 qui a été mise en place pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments.

D'autre part, la mise en service de contenants (civières) pour le transport de nos profilés entre notre site d'extrusion et nos sites de consommation contribue à la réduction des déchets et donc à la réduction de notre empreinte sur les changements climatiques.

Transport

Conscient de l'impact environnemental généré par le transport de ses produits, le Groupe a mis en place des éléments de suivi et des actions de réduction des émissions :

- l'entité espagnole IES porte une attention particulière à ses transporteurs et les sélectionne notamment sur des critères environnementaux, grâce à la mise en place d'un tableau de suivi ou d'estimations des émissions de gaz à effet de serre par transporteur avec du transport intermodal et l'utilisation de biocarburant;
- sur le site de Saint Bonnet de Mure, la navette interne à moteur thermique a été remplacée par un modèle électrique.

Le Groupe a par ailleurs lancé fin 2022 une vaste étude sur ses flux de produits, entre entités du Groupe et depuis ou à destination de tiers (fournisseurs / clients), afin de les rationaliser et de contribuer ainsi à la réduction de leur impact environnemental. Cette étude confiée à un cabinet spécialisé a donné lieu à des premiers constats et préconisations en 2023 et s'est poursuivie en 2024. En 2024, le schéma directeur a été finalisé et les investissements définis. En 2025, des études détaillées pour la mise en œuvre du projet seront réalisées.

Selon la teneur des conclusions définitives, de l'ampleur technique des chantiers à entreprendre et de leur coût, le Groupe déterminera la feuille de route à mettre en œuvre, probablement dans une optique moyen terme.

e) Protection de la biodiversité :

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Les activités propres du Groupe n'ont pas d'impact direct sur la biodiversité. Le Groupe a un impact indirect par sa consommation d'aluminium qui est sa principale matière première.

L'aluminium est un métal extrait de la bauxite (minerai contenant majoritairement de l'alumine). L'extraction minière dans les régions où sont situées les mines de bauxite peut avoir un impact sur la biodiversité locale.

Le Groupe Installux s'inscrit dans les enjeux de développement de la biodiversité et a choisi d'installer des ruches sur son site de Saint Bonnet de Mure. Les abeilles assurent la quasi-totalité de la pollinisation, celle de 80 % des espèces de plantes.

III – Informations sociétales :

a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable :

Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local

Le Groupe Installux se veut un acteur économique intégré dans tous les territoires où il est présent. La performance économique du Groupe a des retombées au niveau des différents territoires où il est implanté, par les salaires, les impôts et taxes versés, et par l'activité générée auprès des fournisseurs locaux en achat de composants, sous-traitance ou prestations de services.

Le Groupe Installux est présent par l'intermédiaire de ses dirigeants auprès de différentes instances ou associations professionnelles ou autres (locales ou nationales) en relation avec son secteur d'activité.

Le Groupe a par ailleurs créé son propre organisme de formation certifié QUALIOPi, Campus Aluminium Installux, avec pour mission d'impliquer les acteurs du territoire pour transformer le métier de Fabricant menuisier Aluminium vers un métier d'avenir, porteur d'opportunité et défenseur d'un savoir-faire français. L'accompagnement Campus Aluminium est également ciblé sur la polyvalence et le développement de compétences pour permettre aux entreprises de fabrication aluminium une gestion à 360° de leur activité et ainsi développer une approche compétence et métier pour pérenniser leur entreprise.

Actions de partenariat ou de mécénat

	2024	2023
Montant du mécénat (en K€)	46	45
Hauteur de la contribution en part du bénéfice après impôt (en %)	0,55 %	0,69 %

Le Groupe soutient plusieurs programmes d'aide auprès des enfants notamment à travers des associations comme l'UNICEF, l'association « Coup de Pouce » partenaire de la réussite à l'école, « Rêves de gones » ou « Dr Clown », et entretient un partenariat historique avec l'association « Action contre la faim ».

Le Groupe apporte également son soutien à d'autres associations humanitaires nationales ou internationales et à des associations d'aide à la recherche médicale.

b) Sous-traitance et fournisseurs :

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe Installux se veut un acteur responsable et raisonné de la vie économique qui cherche à entretenir des relations durables de partenariat avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Le Groupe a investi dans un parc de contenants pour le transport des produits longs (profilés aluminium, PVC, etc.). L'action de déploiement de ce mode opératoire vers tous nos fournisseurs extrudeurs ou sous-traitants susceptibles de transporter des produits pouvant être conditionnés dans ce type de contenant se poursuit depuis une dizaine d'années. Ceci permet de limiter les déchets d'emballage bois ou carton.

Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Historiquement, le Groupe Installux était un concepteur gammiste de produits aluminium pour le bâtiment. Il concevait et commercialisait des concepts de menuiserie et de véranda qui étaient fabriqués en sous-traitance par des fournisseurs d'extrusion et de traitement de surface. Depuis plusieurs années, Installux a fait le choix stratégique d'intégrer la production des produits qu'il commercialise. Ceci a eu pour conséquence de réduire fortement la part de la sous-traitance dans les achats du Groupe.

Les activités de sous-traitance encore externalisées concernent une partie du traitement de surface des profils et des opérations d'usinage complexes. Est qualifiée de sous-traitance, toute opération de valeur ajoutée réalisée sur nos produits bruts (profilés aluminium ou pièces de fonderie) en dehors des usines du Groupe.

Les fournisseurs du Groupe sont majoritairement basés en Europe et sont donc soumis aux mêmes règles en matière de responsabilité sociale et environnementale.

GRUPE INSTALLUX

En mars 2024, le Groupe s'est doté d'un code de conduite qui rappelle les engagements du Groupe envers ses fournisseurs et son engagement à pratiquer une politique d'achats responsables.

d) Loyauté des pratiques :

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe s'engage à respecter les lois et réglementations applicables dans tous les pays où il est présent. Il demande à ses collaborateurs de conduire les activités du Groupe de manière éthique et transparente en préservant au mieux les intérêts de tous.

Ces principes sont régulièrement rappelés aux personnes qui interviennent dans des pays où de telles pratiques sont avérées.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe Installux se conforme au règlement européen REACH. Aucun produit commercialisé par le Groupe ne nécessite son inscription sur la liste des produits dangereux.

Le Groupe Installux commercialise essentiellement des produits destinés au second œuvre du bâtiment. Certains de ces produits peuvent être soumis à des normes ou à des réglementations pour permettre leur commercialisation.

Nos produits de fermeture (porte, fenêtre, etc.) sont conformes à la norme RE 2020 (réglementation thermique pour le bâtiment). Ils ont subi des tests et ont été certifiés par un organisme certificateur des produits du bâtiment (CSTB).

L'atelier de sertissage de la société IES basée en Espagne, est certifiée NF par le CSTB. Ceci atteste d'un niveau d'exigence et de suivi de production élevé qui assure au consommateur une bonne qualité des produits.

e) Autres

Ethique : lutte contre le harcèlement et protection des données

Pour les entités soumises à cette obligation, le règlement intérieur décrit les différentes mesures mises en place pour lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral. A ce jour, 4 personnes ont suivi une formation dédiée au harcèlement sexuel.

Ethique : protection des données

Le Groupe suit les recommandations et est en conformité par rapport aux attentes de la CNIL et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La Direction des Systèmes d'Information se charge de décrire les mesures techniques appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque au travers d'un document intitulé "Mesures élémentaires de sécurité recommandées par la CNIL".

Chaque Direction métier participe à son niveau à la mise en œuvre de la réglementation et a la charge, de manière autonome, de documenter le Registre des traitements en fonction de la nature des données traitées. Concernant le stockage des données, la culture de l'internalisation est forte. Les données d'Installux sont actuellement stockées sur nos serveurs en interne, majoritairement dans nos deux salles informatiques (data center). Des solutions SaaS (Software as a Service) ou en hybridation (mixte entre stockage interne et sur le cloud) pourraient cependant être envisagées dans les prochaines années. Ces solutions seront éventuellement mises en œuvre en maintenant le niveau d'exigence sur la protection des données.

Promotion d'activités sportives

Par le biais de son CSE, le Groupe offre aux collaborateurs qui le souhaitent l'inscription à certaines courses pédestres locales : course à pied annuelle à Saint Bonnet de Mure, Run In Lyon...

Promotion du lien Nation-armée et soutien de l'engagement dans les réserves

A ce jour, le Groupe Installux n'a pas mis en place d'action spécifique pour promouvoir le lien Nation-armée ou pour soutenir l'engagement dans les réserves et aucune demande particulière n'a été effectuée par les collaborateurs dans ce domaine. Cependant, si une telle demande intervenait, le Groupe ferait tout son possible pour faciliter sa réalisation.

Autres actions du groupe

- Mise en place d'une convention de disponibilité SPV (« Sapeur-pompier volontaire) avec une personne sur le site de Saint Bonnet-de-mure.
- Challenge « le déclic énergétique » à l'occasion de la semaine du développement durable en septembre 2024 auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Cela a permis de sensibiliser les collaborateurs aux actions de sobriété énergétique et débloqué un don pour restaurer une barrière de corail à la Réunion.

Sujets non applicables au Groupe

En dehors des actions de mécénat effectuées auprès d'associations qui agissent dans ces domaines (cf supra), il est précisé que les activités du Groupe sont sans impact sur les éléments suivants :

- la lutte contre la précarité alimentaire,
- le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

BM&A

11 rue de Laborde
75008 PARIS

RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1873 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») relative à l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration ») de votre société (ci-après « entité »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

1. CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme indiqué dans le tableau de la partie « Présentation du modèle d'affaires », l'indicateur relatif aux postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité et les plans d'action visant à réduire ces émissions n'est pas présenté.

3. PREPARATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

4. LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

5. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

Il appartient à la direction :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

6. RESPONSABILITE DE L'EXPERT-COMPTABLE DESIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, aux normes professionnelles de l'expert-comptable applicables en France, aux textes légaux et réglementaires applicables aux professionnels de l'expertise comptable que nous sommes tenus de respecter et au programme de vérification élaboré par BM&A.

8. INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce, le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17029. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques, des normes professionnelles, de la norme ISO 17029.

9. MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre 2024 et avril 2025 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

10. NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- le cas échéant, nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenue, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Selon les risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et/ou dans une sélection d'entités¹ ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration le cas échéant ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 22% et 99% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

¹ Installux SA, Installux Extrusion Services, France Alu Color, Sofadi Tiaso, Installux Management Gestion

GROUPE INSTALLUX

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon les normes professionnelles de l'Ordre des experts-comptables ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 30 avril 2025



Marie-Cécile Moinier
Membres de l'Ordre des experts-comptables

ANNEXE 1

Informations quantitatives	Informations qualitatives
<ul style="list-style-type: none">- Effectif par genre- Embauches et licenciements- Age moyen- Taux d'absentéisme- Accident du travail (taux de fréquence et taux de gravité)- Formation (nombres d'heures, % de salariés ayant suivi une formation, nombre de salariés formés)- Déchets (Aluminium recyclable, autres déchets recyclables, Part des déchets recyclables)- Consommation d'eau- Consommation d'énergie (gaz et électricité)- Part des approvisionnements en billettes vertes « bas carbone ou recyclées »	<ul style="list-style-type: none">- Note Ecovadis- Charte Achats Responsables Groupe- Accord de fusion de congés payés pour l'UES (Installux, IMG et Tiaso)- Accord cadre relatif au forfait jour pour l'UES et FAC- Code de conduite Groupe- Certificat QUALIOPI de Campus Aluminium Installux- Certification Alu+C- de deux sites espagnols- Convention de disponibilité SPV (« Sapeur-pompier volontaire »)

TITRE 2 – LA SOCIETE INSTALLUX

2.1/ COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires et marge :

Du fait d'une baisse des volumes et d'une baisse de tarif pratiquée en 2024, le chiffre d'affaires recule de 9 % à 77 490 K€.

La marge brute en valeur absolue reste cependant relativement stable (+ 230 K€), grâce à une amélioration du taux de marge de 3,9 points.

Analyse du résultat (K€) :

	<u>Montant</u>	<u>Variation / N-1</u>	
Marge sur coûts variables	23 698	+ 539	+ 3,7 pts
Résultat d'exploitation	4 606	+ 488	+ 12 %
Résultat financier	1 189	+ 544	
Résultat exceptionnel	171	+ 173	
Intéressement et participation	- 350	+ 6	
Résultat avant IS	5 615	+ 1 211	+ 27 %
Résultat net	4 202	+ 830	+ 25 %

Dans la lignée de la marge brute en hausse de 3,9 points, la marge sur coûts variables progresse de 3,7 points et de 539 K€.

La variation nette des autres éléments du résultat d'exploitation est peu significative et le résultat d'exploitation ressort en hausse de 488 K€.

Le résultat financier s'apprécie de 544 K€ du fait de la hausse des taux d'intérêt auxquels sont placés les excédents de trésorerie.

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement des reprises de provisions pour risques et charges.

Le bénéfice net s'établit à 4 202 K€, en hausse de 830 K€.

Capitaux propres :

Début d'exercice :	75 767
Dividendes versés :	- 2 236
Résultat 2024 :	4 202
Fin d'exercice :	<u>77 734 K€</u>

Trésorerie :

Les disponibilités figurant au bilan pour 39,3 M€ comprennent 35,5 M€ de comptes à terme renouvelables (de durées comprises entre 1 et 60 mois).

La diminution de la trésorerie nette de 12,0 M€ se décompose ainsi :

Marge brute d'autofinancement :	+ 5,8
Diminution du besoin en fonds de roulement :	+ 2,7
Investissements nets :	- 18,1
Opérations de financement :	- 2,3
Total :	<u>- 12,0 M€</u>

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 69 558 € au titre des dépenses non-déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du même Code ; l'impôt correspondant s'élève à 17 390 € (au taux marginal de l'impôt sur les sociétés de 25 %, hors contributions additionnelles).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été procédé, en application de l'article 39-5 du même Code, à la réintégration dans le bénéfice imposable de la société d'aucun frais généraux.

Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs :

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant dans les tableaux ci-dessous le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et dont le terme est échu, ventilé par tranche de retard, ainsi que le nombre de tiers concernés.

Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement sont les délais contractuels. Ils sont généralement compris entre 30 jours fin de mois et 60 jours fin de mois pour les fournisseurs et entre un paiement comptant et une échéance à 60 jours fin de mois pour les clients.

Factures fournisseurs échues et non réglées au 31/12/2024	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nombre de fournisseurs concernés					24
Montant HT en K€	1,5	0,4	0	46,8	48,7
Pourcentage des achats HT de l'exercice	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,10 %	0,10 %

GROUPE INSTALLUX

Factures clients échues et non réglées au 31/12/2024 (hors clients douteux)	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nombre de clients concernés					196
Montant HT en K€	1 266	249	314	363	2 192
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	1,6 %	0,3 %	0,4 %	0,5 %	2,8 %

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

2.2/ AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui s'élève à la somme 4 202 287,55 euros, majoré de la somme 5 120,00 euros, figurant au compte « Report à Nouveau » créditeur, soit au total la somme de 4 207 407,55 euros, de la façon suivante :

- une somme de 2 240 792,00 euros (soit 8,00 euros par action) serait distribuée aux actionnaires à titre de dividendes, *étant précisé que dans l'hypothèse où, au jour de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la quote-part du dividende revenant auxdites actions serait affectée à un compte « Report à Nouveau » créditeur à ouvrir au passif du bilan*, ci 2 240 792,00 €
 - une somme de 1 966 615,55 euros serait virée au compte « Autres Réserves », qui se trouverait ainsi porté de 67 216 450,88 euros à 69 183 066,43 euros, ci 1 966 615,55 €
- TOTAL 4 207 407,55 €

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 30 juin 2025.

Pour ceux des actionnaires qui opteraient pour la soumission des dividendes perçus au barème progressif de l'impôt sur le revenu (par dérogation au prélèvement forfaitaire unique instauré par la loi de finances pour 2018), il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 240 792,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

2.3/ DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sociaux ont été les suivants :

	Dividende total	Dividende éligible à la réfaction	Dividende non éligible à la réfaction
Exercice clos le 31 décembre 2021	2 282 288 € (8,00 € par action)	2 282 288 €	0 €
Exercice clos le 31 décembre 2022	2 240 792 € (8,00 € par action)	2 240 792 €	0 €
Exercice clos le 31 décembre 2023	2 240 792 € (8,00 € par action)	2 240 792 €	0 €

2.4/ REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice écoulé, à la somme de 24 000 euros.

2.5/ OPERATIONS AFFECTANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Directoire a fait usage des délégations de pouvoirs consenties par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2023 et par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2024 lors de l'adoption du programme de rachat d'actions propres.

Au titre de ce programme de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé, les informations sont les suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 246,
- Cours moyen des achats : 283,71 euros,
- Nombre d'actions vendues : néant,
- Cours moyen des ventes : néant,
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice : 0,
- Réallocation : néant,
- Finalité des programmes de rachat : annulation des actions,
- Frais de négociations : 139,58 euros,
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2024 : 667 actions, soit 0,24 % du capital social, pour valeur d'achat globale de 188 368 € et une valeur nominale de 10 672 €.

2.6/ ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Aucun mandat de membres du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration avec la présente Assemblée Générale.

Mandats des membres du Directoire :

Aucun mandat de membres du Directoire n'arrive à expiration avec la présente Assemblée Générale.

Mandats des Commissaires aux comptes :

Le mandat de Co-Commissaires aux Comptes de la société NOVANCES arrive à expiration avec la présente Assemblée Générale, et il y aura donc lieu de pourvoir à son remplacement.

Aussi, nous vous proposons de renouveler le mandat de Co-Commissaires aux Comptes titulaire de la société NOVANCES pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

2.7/ ACTIONNARIAT DES SALARIES

État de la participation des salariés au capital de la société :

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, il n'y avait pas d'actions détenues par le personnel, de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou par les salariés ou anciens salariés dans le cadre de Fonds Communs de Placement d'Entreprise.

Option d'achat ou de souscription d'actions - Attribution d'actions gratuites :

Notre société n'a pris aucune décision dans ces domaines.

2.8/ PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

2.8.1. À notre connaissance, à la date du 31 décembre 2024, les seuils légaux étaient franchis par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Seuil franchi	
	<i>En capital (280 099 actions)</i>	<i>En droit de vote (280 099 droits de vote)</i>
<i>FINANCIERE CCE</i>	66,67 %	66,67 %
<i>AMIRAL GESTION</i>	5,00 %	5,00 %

Au cours de l'exercice 2024, la société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil.

GRUPE INSTALLUX

Au 31 décembre 2024, le public détenait 19,06 % du capital social et des droits de vote.

2.8.2. La Société a été notifiée, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des dispositions de l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, des transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et depuis le 1^{er} janvier 2025 par des dirigeants et personnes assimilées sur les titres de la société :

Nom du dirigeant et assimilés	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant
FINANCIERE CCE (holding familiale de contrôle)	Achat	22/01/2024	7 966	2 150 820 €
Total			7 966	2 150 820 €

2.9/ EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Au cours de l'exercice 2024, le cours de l'action a évolué de la façon suivante :

- cours au 31 mars 2024 : 272,00 €
- cours au 30 juin 2024 : 290,00 €
- cours au 30 septembre 2024 : 324,00 €
- cours au 31 décembre 2024 : 348,00 €

Ainsi, au 31 décembre 2024, la capitalisation boursière de la société s'élevait donc à 97 474 K€, inférieure de 19,61 % aux capitaux propres consolidés du Groupe de 121 258 K€.

2.10/ OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation, en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du Travail, sur la situation économique et sociale de l'entreprise.

2.11/ SUCCURSALES

Notre société ne dispose d'aucune succursale, ni en France, ni à l'étranger.

2.12/ PRETS INTER ENTREPRISES

Notre société n'a consenti aucun prêt inter-entreprises dans le cadre des dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

TITRE 3 –RACHAT D’ACTIONS PROPRES

3.1/ INSTAURATION D’UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Nous vous proposons la mise en place d’un nouveau programme de rachat de ses propres actions par la Société, qui viendrait se substituer à celui autorisé par l’Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2024.

Les rachats d’actions pourraient notamment être utilisés pour annuler des actions dans le cadre de l’autorisation qui vous sera soumise à cet effet, afin de pouvoir mettre en œuvre une politique de retour vers les actionnaires.

Les objectifs du programme de rachat seraient les suivants :

- annulation de tout ou partie des actions rachetées, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois ;
- remise d’actions (à titre d’échange, de paiement ou autre) dans le cadre d’opérations de croissance externe, de fusion ou d’apport, conformément à la réglementation applicable ;
- mise en œuvre d’un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l’AMF ;
- et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L’autorisation serait accordée dans les limites suivantes :

- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé : 10 % du capital au jour de l’utilisation de l’autorisation (ou 5 % s’il s’agit d’acquisitions d’actions faites en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange) ;
- prix d’achat unitaire maximum : 400 euros ; représentant au jour de la rédaction du présent rapport, sur la base d’un capital de 4 481 584 euros, divisé en 280 099 actions, et sans tenir compte des actions déjà détenues, un montant maximum à consacrer à ce programme de 11 203 600 euros ;
- durée : 18 mois, soit jusqu’au 25 décembre 2026.

Les opérations de rachat d’actions pourraient être effectuées à tout moment, sauf en période l’offre publique sur le capital de la Société.

Il est rappelé que l’autorisation d’acheter ses propres titres est soumise par la loi à plusieurs limites. En particulier, la société ne peut posséder, directement ou par l’intermédiaire d’une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 % du total de ses propres titres ; l’acquisition ne peut avoir pour effet d’abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables ; les actions auto-détenues n’ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés le cas échéant au report à nouveau.

Si vous décidez d’approuver l’instauration de ce programme de rachat d’actions propres, vous voudrez bien déléguer au Directoire tous les pouvoirs nécessaires pour sa mise en œuvre.

3.2/ REDUCTION DE CAPITAL

Nous vous demanderons de déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par votre Assemblée.

Ainsi, le Directoire pourra, s'il le juge opportun, réduire le capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, par annulation de tout ou partie des actions acquises. Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois.

TITRE 4 - CONCLUSION

Vous allez maintenant entendre la lecture des rapports des Commissaires aux comptes, puis nous répondrons à vos questions.

Nous vous demanderons ensuite d'adopter les résolutions qui vous seront soumises.

Fait à Saint-Bonnet-de-Mure

Le 31 mars 2025

Le Directoire

GROUPE INSTALLUX

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en K€)

<i>Dénomination Siège Social</i>	<i>Capital Réserves + R. à N.</i>	<i>Quote-part Dividendes</i>	<i>Val. brute Titres Val. nette Titres</i>	<i>Prêts Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires Résultat</i>
FILIALES (plus de 50 %)					
S.A.S. Tiaso	617	100,00	11 354		17 047
St-Bonnet-de-Mure (69)	17 357		11 354		336
S.A.S. Mécanalu	171	100,00	1 700		11 459
St-Bonnet-de-Mure (69)	1 935		1 700		662
S.A.S. France Alu Color	700	100,00	1 893		17 412
Marcilloles (38)	23 216		1 893		2 267
S.L. Installux Extrusión Services Parets del Valles - Barcelone - ESPAGNE	2 000 4 713	100,00	10 10	26 000	55 282 1 034
S.A. Installux Trading Export	(1) 106	100,00	72		(2) 338
Genève - SUISSE	(1) 2 026		72		(2) 99
S.A.R.L. Installux Management Gestion - I.M.G.	8	100,00	5		5 379
St-Bonnet-de-Mure (69)	1 335		5		99
S.A.S. Campus Aluminium Installux	10	100,00	10	300	252
St-Bonnet-de-Mure (69)	- 63				-35
S.A.S COMEYFI	173	100,00	18 233		434
Villeneuve-sur-Yonne (89)	416		18 233		417

(1) conversion au cours de clôture

(2) conversion au cours moyen de l'exercice

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en €)

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois) :	31/12/2024 12	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 481 584	4 481 584	4 564 576	4 564 576	4 564 576
Nombre d'actions - ordinaires	280 099	280 099	285 286	285 286	285 286
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	77 489 542	84 983 975	96 783 515	84 044 128	71 861 970
Résultat avant impôt, participation, intéressement, dotation et reprise des amortissements et provisions	7 861 088	5 947 558	10 561 377	11 638 375	6 664 076
Dotation et reprise des amortissements et provisions	1 896 177	1 187 474	3 391 286	2 645 738	-2 421 827
Impôts sur les bénéfices	1 412 798	1 032 638	1 645 259	2 338 846	1 881 783
Intéressement, participation des salariés	349 826	355 521	421 345	624 024	412 178
Résultat net	4 202 288	3 371 925	5 103 487	6 029 768	6 791 942
Résultat distribué	2 240 792	2 240 792	2 282 088	2 282 088	2 282 288
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, intéressement, avant dotation et reprise amortissements et provisions	22	16	30	30	15
Résultat après impôt, participation, intéressement, dotation et reprise amortissements et provisions	15	12	18	21	24
Dividende attribué	8	8	8	8	8
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	131	134	139	143	142
Masse salariale	5 200 830	5 205 680	5 201 146	4 957 928	4 162 447
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	2 507 368	2 425 968	2 330 263	2 284 058	1 895 270

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, établi selon les dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce.

TITRE I : OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion et sur le rapport de gestion groupe établis par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport de gestion - incluant le rapport de gestion groupe - de la Société INSTALLUX SA.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et les comptes consolidés, ainsi que le rapport de gestion, incluant le rapport de gestion groupe, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

TITRE II : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Selon le même article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société INSTALLUX.

2.1/ COMPOSITION ET REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 - Au cours de l'exercice 2024, le Conseil de Surveillance était composé des membres suivants :

Fin de mandat

- | | | |
|--|---------------------------|------|
| • Monsieur Christian CANTY | Président du Conseil | 2028 |
| • Monsieur Roland TCHENIO | Vice-Président du Conseil | 2028 |
| • Monsieur Gérard COSTAILLE | | 2028 |
| • Société FINANCIERE CCE
(représentée par Madame Marie-Josée CANTY) | | 2028 |
| • Monsieur Vincent GIRMA | | 2029 |

2 - Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois : le 15 janvier 2024, le 29 avril 2024, le 2 juillet 2024, et le 15 octobre 2024.

Il n'existe pas de règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance, non plus que de comités spécifiques, ni de censeurs.

2.2/ COMPOSITION ET REUNIONS DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice 2024, le Directoire était composé des membres suivants :

Fin de mandat

- | | | |
|-------------------------------|-------------------------|------|
| • Monsieur Christophe CANTY | Président du Directoire | 2028 |
| • Monsieur Sylvain CHARRETIER | | 2028 |
| • Monsieur Jérôme SEMAY | | 2028 |

Le Directoire s'est réuni autant de fois que l'intérêt de la Société le nécessitait.

2.3/ LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

GROUPE INSTALLUX

Nom, Prénom, Domicile des Mandataires sociaux	Date de naissance	Date de nomination	Autres fonctions
PRESIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE			
M. Christian CANTY 601, chemin des Grandes Vierres DOMMARTIN (Rhône)	23.11.1947	21.06.2022 Membre du Conseil de Surveillance 21.06.2022 Président du Conseil de Surveillance	<u>Administrateur</u> : . INSTALLUX EXTRUSION SERVICES SL . INSTALLUX GULF . INSTALLUX TRADING EXPORT SA <u>Gérant</u> : . FINANCIERE CCE SARL . I.M.G. SARL . IMMOBILIERE CCE SCI . COMPANS INDUSTRIES REUNIES SCI . MARCILLOLES SCI Représentant permanent de <u>FINANCIERE CCE, Gérante</u> : . LES CEMBROS SC
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE			
Monsieur Roland TCHENIO 29, boulevard des Belges 69006 LYON	02.02.1944	21.06.2022 Membre du Conseil de Surveillance	<u>Président</u> : . TT INVESTISSEMENTS <u>Administrateur</u> : . UPERGY SA . FONDATION ALPHA OMEGA . ASSOCIATION COUP DE POUCE <u>Gérant</u> : . SCI BOULEVARD LANNES . SCI MAURYLAND
M. Gérard COSTAILLE 2, route d'Avallon SAINTE MAGNANCE (Yonne)	15.03.1949	21.06.2022 Membre du Conseil de Surveillance	
FINANCIERE CCE Chemin du Bois Rond SAINT BONNET DE MURE (Rhône) <i>Rep. par Mme Marie-Josée CANTY</i> 601, chemin des Grandes Vierres DOMMARTIN (Rhône)	484 496 161 RCS LYON 08.08.1944	21.06.2022 Membre du Conseil de Surveillance 21.06.2022	<u>Présidente</u> : . FRANCE ALU COLOR SAS . TIASO SAS . CAMPUS ALUMINIUM INSTALLUX SAS . MECANALU SAS . COMEYFI SAS . COMEY SAS <u>Gérante</u> : . LES CEMBROS SC

GROUPE INSTALLUX

<p>M. Vincent GIRMA 22, rue Henri Chevalier 69300 CALUIRE ET CUIRE</p>	<p>18.10.1968</p>	<p>20.06.2023 Membre du Conseil de Surveillance</p>	<p><u>Gérant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . SC DINOPACHOU (Présidente de RAS Intérim) . CAIMAN SCI . MARCELLE SCI . RAS CAMPUS SCI . SCI ARNAS . SIXIEME SENS SCI . SYNODIA IMMOBILIERE SC . VINOSEMB SCI . VISEMANI SCI . GROUPEMENT FORESTIER ALFRED . GROUPEMENT FORESTIER BONHAM . SOCAGESTION SCI . FCL INVEST <p><u>Président du CA</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . SOCAMETT
PRESIDENT ET MEMBRE DU DIRECTOIRE			
<p>M. Christophe CANTY 56 bis, avenue du 8 Mai 1945 TASSIN LA DEMI-LUNE (Rhône)</p>	<p>06.05.1975</p>	<p>21.06.2022 Membre du Directoire</p> <p>21.06.2022 Président du Directoire</p>	<p><u>Président</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . INSTALLUX GULF BSC <p><u>Directeur Général</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 1000 FOIS 1 FOIS <p><u>Gérant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . FINANCIERE CCE SARL . I.M.G. SARL . CCEE SCI . M.J.C.S. SCI . JUKI SCI <p><u>Administrateur</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . INSTALLUX EXTRUSION SERVICES SL . INSTALLUX GULF . INSTALLUX TRADING EXPORT SA
MEMBRES DU DIRECTOIRE			
<p>M. Sylvain CHARRETIER 3, rue du Château d'eau GUIGNES (Seine et Marne)</p>	<p>30.06.1972</p>	<p>21.06.2022 Membre du Directoire</p>	<p><u>DGD</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . TIASO SAS . MECANALU SAS <p><u>Gérant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . I.M.G. SARL . SCI SK2M
<p>M. Jérôme SEMAY Les Ollagnons 69440 MORNANT</p>	<p>03.07.1976</p>	<p>21.06.2022 Membre du Directoire</p>	<p><u>Gérant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . I.M.G. SARL

2.4/ POUVOIRS DES DIRIGEANTS

1 - La direction de la Société est exercée par le Directoire, composé de Monsieur Christophe CANTY, Président, Monsieur Sylvain CHARRETIER et Monsieur Jérôme SEMAY.

Aucune limitation n'est apportée par les statuts aux pouvoirs du Directoire.

2 - Il n'existe pas de règlement intérieur relatif au fonctionnement du Directoire, non plus que de comités spécifiques, ni de censeurs.

2.5/ INFORMATION CONCERNANT LES ORGANES DE CONTROLE

Commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux comptes de la société sont les suivants :

	Date de nomination/ renouvellement	Fin de mandat
TITULAIRES		
PREMIER MONDE <i>M. Patrick VELAY</i>	20 juin 2023	Comptes 31 décembre 2028
NOVANCES <i>M. Julien DUPRAZ</i>	13 juin 2019	Comptes 31 décembre 2024

2.6/ ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS

Aucune délégation de pouvoir ou de compétence en matière d'augmentation de capital n'a été accordée au Directoire par l'Assemblée Générale.

2.7/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2024, aucune convention n'a été conclue, directement ou indirectement, entre l'un des mandataires sociaux de notre Société ou l'un des actionnaires disposant de plus de 10% des droits de vote de la société et l'une de nos filiales.

Pour plus d'informations sur ces conventions, nous vous laissons vous reporter au rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes.

Fait à Saint Bonnet de Mure
Le 17 avril 2025

Le Conseil de Surveillance

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTES	En K€	2024	2023
Note 5	CHIFFRES D'AFFAIRES	147 623	149 608
	Achats consommés	-70 279	-74 606
	Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-283	-989
Note 6	Charges de personnel	-29 248	-28 582
	Charges externes	-27 461	-29 050
	Impôts et taxes	-1 022	-885
	Dotations aux amortissements	-8 177	-7 830
Note 8	Dotations nettes aux provisions	-191	944
Note 9	Autres produits et charges d'exploitation (1)	-664	-366
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	10 297	8 244
Note 11	Autres produits et charges opérationnels non courants	-179	126
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	10 118	8 370
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 148	969
	Coût de l'endettement financier brut	-925	-657
Note 12.1	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 223	312
Note 12.2	Autres produits et charges financiers	22	-114
Note 13	Charge d'impôt	-2 860	-2 265
	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	8 503	6 302
	. dont part du Groupe	8 449	6 520
	. dont part des intérêts minoritaires	55	-218
Note 14	Résultat par action (part du Groupe)	30,23	23,29
Note 14	Résultat dilué par action (part du Groupe)	30,23	23,29

Il n'y a pas eu d'activité abandonnée sur les exercices présentés, ni de filiale mise en équivalence.

(1) Les autres charges correspondent essentiellement aux pertes sur créances irrécouvrables (hors effet des dotations et reprises sur provisions) et à la sortie du stock Sofadi (cf. note 9).

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En K€	2024	2023
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (REPORT)	8 503	6 302
Autres éléments du résultat net global :		
- Écarts de conversion	43	84
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net consolidé	43	84
- Écarts actuariels sur les engagements de retraite (cf. note 19)	138	302
- Divers		0
- Impôts différés sur écarts actuariels	-34	-75
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net consolidé	103	226
RÉSULTAT NET GLOBAL	8 649	6 613
- dont part du Groupe	8 559	6 848
- dont part des intérêts minoritaires	90	-235

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

ACTIF

NOTES	En K€	2024	2023
Note 15.1	Écarts d'acquisition	4 345	894
Note 15.3	Immobilisations incorporelles	6 374	1 586
Note 15.4	Immobilisations corporelles	34 085	32 834
Note 15.4	Actifs liés aux droits d'utilisation	19 078	22 594
Note 15.5	Actifs financiers non courants	1 115	1 046
Note 15.6	Autres actifs non courants		
Note 26	Impôts différés actifs nets	1 393	1 580
	TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	66 390	60 534
Note 16.1	Stocks	28 650	28 801
Note 16.2	Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	28 974	26 024
	Créances d'impôt sur les sociétés	1 131	936
Note 16.4	Autres actifs courants	2 868	2 806
Note 17	Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 949	50 963
	TOTAL DES ACTIFS COURANTS	116 571	109 530
	TOTAL ACTIF	182 962	170 064

PASSIF

NOTES	En K€	2024	2023
Note 18	Capital	4 482	4 482
	Prime de fusion	877	877
	Réserves et résultats consolidés	115 322	109 069
	Capitaux propres - Part du Groupe	120 681	114 427
	Intérêts minoritaires	578	488
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	121 258	114 915
Note 19	Engagements au titre des pensions et retraites	1 901	1 843
	Dettes d'impôt sur les sociétés		7
Note 20.1	Provisions non courantes		
Note 21.2	Dettes financières non courantes	4 780	204
Note 22	Dettes financières non courantes liées aux obligations locatives	16 094	19 481
Note 26	Impôts différés passifs nets	541	
	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	23 316	21 535
Note 20.2	Provisions courantes	1 026	1 111
Note 21.2	Dettes financières courantes	10 728	10 154
Note 22	Dettes financières courantes liées aux obligations locatives	3 387	3 393
	Dettes fournisseurs	13 660	11 439
	Dettes d'impôt sur les sociétés	1 194	345
Note 23	Autres passifs courants	8 393	7 171
	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	38 387	33 614
	TOTAL PASSIF	182 962	170 064

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉ

NOTES	En K€	2024	2023
	Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	8 503	6 302
	Amortissements (1) et provisions (hors actif circulant), dont variation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière	8 113	7 674
	Plus ou moins-values de cessions	-21	-41
Note 12.1	Coût de l'endettement financier net	-1 223	-312
	Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 860	2 265
	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	18 232	15 889
	Impôts versés	-2 707	-2 187
Note 16.1	Variation des stocks	2 219	7 803
Note 16.2	Variation du poste clients	911	1 697
	Variation du poste fournisseurs	928	-1 815
	Variation des autres actifs et passifs courants	190	526
Note 29	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 541	6 024
	FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	19 773	21 913
Note 15.2	Acquisition d'immobilisations	-3 050	-4 510
	Cession d'immobilisations	115	220
Note 29	Flux nets liés aux acquisitions et cessions de filiales	-8 341	
	FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-11 276	-4 290
	Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2 235	-2 240
	Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
	Acquisition d'actions propres	-70	-139
	Remboursement d'emprunts	-152	-151
	Remboursement des dettes liées aux obligations locatives (capital et intérêts (2))	-3 883	-3 449
	Intérêts financiers nets versés	1 713	621
	FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-4 627	-5 357
	Incidence des variations de cours des devises	116	-19
	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	3 986	12 246
Note 17	TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	40 961	28 716
Note 17	TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	44 947	40 961

(1) Dont 3 516 K€ de dotations aux amortissements des actifs liés aux droits d'utilisation en 2024 (contre 3 224 K€ en 2023).

(2) Dont intérêts pour 490 K€ en 2024 et 309 K€ en 2023.

Aucune société du Groupe n'a sollicité de reports d'échéances de dettes sociales ou de dettes fournisseurs, ni de décalages de règlement de loyers.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Exercice 2024 :

L'incidence des variations de périmètre dans le tableau de flux de trésorerie est liée à l'acquisition de COMEY. Le détail est donné ci-après :

- Prix net payé (hors complément de prix) : 18 233 K€ (dont 321 K€ d'excédent de trésorerie reversé post clôture) ;
- Trésorerie intégrée au 31 décembre 2024 : 8 571 K€ ;
- Crédit vendeur : 1 000 K€ (différé de paiement du prix d'acquisition - cf. note 1.1) ;
- Total flux net lié à l'acquisition de COMEY : - 8 341 K€.

Les variations de BFR ont été retraitées du BFR de COMEY dont l'entrée de périmètre s'est faite au 30 décembre 2024.

La trésorerie est une trésorerie nette de la trésorerie passive et des comptes courants répondant à la définition de la trésorerie.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Prime de fusion	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global		Total part Groupe	Mino-ritaires	Total
				Écart de conversion	Écarts actuariels			
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	4 565	877	104 436	467	-386	109 958	722	110 681
Résultat net global			6 520	102	226	6 848	-235	6 613
Actions auto-détenues – acquisition			-139			-139		-139
Actions auto-détenues – annulation	-83		83					
Dividendes			-2 240			-2 240		-2 240
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	4 482	877	108 660	569	-160	114 427	488	114 915
Résultat net global			8 449	7	103	8 559	90	8 649
Actions auto-détenues – acquisition			-70			-70		-70
Actions auto-détenues – annulation								
Dividendes			-2 236			-2 236		-2 236
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	4 482	877	114 803	576	-56	120 681	578	121 258

Le total des réserves distribuables de la société mère représente 67 227 K€ des réserves du Groupe (hors résultat de la période) au 31 décembre 2024, contre 66 091 K€ au 31 décembre 2023.

Il sera proposé à l'Assemblée générale de verser un dividende de 8,00 € par action pour un montant total de 2 241 K€ (avant neutralisation des actions auto-détenues), comme en 2024.

NOTES ANNEXES

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire du 31 mars 2025. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2025.

Installux est une société anonyme de droit français, située à Saint-Bonnet-de-Mure, et cotée sur Euronext Growth (cf. note 1.1). L'activité du Groupe par métier est décrite note 2.6.

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 - Faits marquants

Faits marquants 2024 :

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 147,6 M€ en 2024, en légère baisse de 1,3 % par rapport à 2023. Cette variation s'explique principalement par une diminution des volumes, associée à un recul du cours de l'aluminium.

ACQUISITION DE COMEY & COMEYFI

Installux a acquis le 30 décembre 2024 100% de la société COMEYFI, holding de contrôle qui détient 100% de la société COMEY, située dans l'Yonne. COMEY est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de planchers techniques.

Les principales caractéristiques de l'acquisition sont présentées ci-après :

- Prix payé : 21 248 K€ (dont un complément de prix « earn-out » estimé de 3 015 K€ et un excédent de trésorerie reçu (321 K€ reversé post clôture)). Le paiement d'une partie du prix a été différé (1 000 K€) et sera payé à hauteur de 250 K€ le 1^{er} janvier 2026, 250 K€ le 1^{er} janvier 2027 et 500 K€ le 1^{er} février 2028.
- Goodwill résiduel après affectation : 3 451 K€ (cf note 15.1 sur l'affectation du prix d'acquisition).

Les frais d'acquisition liés à l'acquisition (soit 80 K€) ont été constatés en résultat courant.

La société COMEY ayant été acquise le 30 décembre 2024, il n'y a eu aucun impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe Installux au 31 décembre 2024. Pour information, le CA, l'EBITDA, et le résultat net consolidé de COMEY (« COMEY » correspond à la société COMEY et la société COMEYFI) se sont élevés à : 15,8 M€, 3,3 M€ et 2,2 M€.

COMEY a été rattachée au secteur d'activité « aménagements d'espaces », et est suivie comme une UGT distincte.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

INONDATION SUR LE SITE DE LA SOCIETE MECANALU

Le site de Mécanalu a été inondé en octobre 2024 suite à la tempête Kirk. L'inondation a conduit à mettre au rebut les stocks, et a affecté l'exploitation du site pendant le dernier trimestre qui correspond à une période de forte activité.

L'inondation a conduit à constater en résultat non courant une charge de 179 K€ au titre des stocks et des immobilisations mises au rebut.

Par ailleurs, la société a reçu de la compagnie d'assurance un acompte de 450 K€ au titre du remboursement des stocks. Les négociations étant encours sur le remboursement au titre de la perte d'exploitation, aucun montant n'a été constaté à ce titre au 31/12/2024.

INCERTITUDES LIEES A L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Le Groupe doit composer avec les incertitudes économiques qui ont affecté le marché de l'immobilier en 2023 et qui restent d'actualité en 2024.

Le Groupe s'efforce de conclure des contrats pour couvrir ses besoins en énergie au meilleur tarif et a par ailleurs investi 1,1 M€ en 2023 pour installer des panneaux photovoltaïques en toiture des deux sites espagnols. Cet investissement a permis de couvrir en 2024, 20% des besoins en électricité de la société IES.

Malgré le cours de l'aluminium qui a fortement augmenté (environ +20%) à partir du mois d'avril 2024, la stratégie d'achat a permis d'amortir cette hausse et de maintenir un taux de marge brute supérieur à son niveau des années 2022-2023.

Rappel des faits marquants 2023 :

La société Sofadi-Tiaso avait cédé en décembre 2023 sa branche d'activité Agencement de magasins Sofadi, qui faisait partie de l'activité « Aménagements d'espaces ». Les actifs cédés étaient le fonds de commerce (pour 150 K€ en 2023) et le stock (de manière étalée sur 2023, pour 160 K€ et 2024). Un seul salarié avait été transféré et les locaux avaient été conservés. La société Sofadi-Tiaso a été renommée Tiaso en février 2024.

Le Directoire du 25 avril 2023 avait procédé à l'annulation de 5 187 actions auto-détenues, ramenant le capital de la société Installux à 4 481 K€.

Au cours de l'exercice 2023, la société Installux avait acquis 480 de ses propres actions, pour un montant de 139 K€.

1.2- Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

Aucune modification n'a été apportée aux comptes antérieurement publiés.

1.3- Informations proforma

Comme indiqué ci-dessus, l'acquisition de la société COMEY ayant été réalisée au 30 décembre 2024 n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat du groupe. Les principaux agrégats du compte de résultat de « COMEY » en 2024 ont été donnés pour information en note 1.1. L'impact de cette acquisition est présenté distinctement dans les notes annexes sur le bilan, et dans le tableau des flux de trésorerie.

1.4- Événements postérieurs

Dans un contexte géopolitique et économique faisant peser un risque de ralentissement de l'activité, le Groupe reste particulièrement vigilant face à l'évolution des prix des matières premières et du coût de l'énergie et s'attache à en limiter les impacts en couvrant au mieux ses besoins.

NOTE 2 – PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 – Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Installux au 31 décembre 2024 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024. Ce référentiel est disponible sur le site de l'Union Européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, et applicables à compter du 1er janvier 2024 sont présentés ci-après :

- amendement à IFRS 16 - Dettes sur obligation locative dans une opération de cession et de lease-back, publié par l'UE en novembre 2023,
- amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant, et dettes non courantes comprenant des covenants, publié par l'UE en décembre 2023,
- amendement à IFRS 7 - Instruments financiers : accords de financement avec les fournisseurs, publié par l'UE en mai 2024,
- interprétation IFRS IC de mars 2024 sur l'impact des engagements de réduction des gaz à effets de serre sur la reconnaissance et l'estimation des provisions (IAS 37).

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2024.

Pour rappel, le Groupe est en-dessous des seuils définis par la Directive Européenne Pilier 2. Pour information, le groupe est présenté dans un pays dont le taux d'impôt est inférieur à 15%.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2024, notamment :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes consolidés.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne (UE), mais dont l'application anticipée aurait été possible pour certains en 2024, et qui entreront en vigueur après le 1er janvier 2025, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit principalement :

- **Textes qui rentreront en vigueur au 1er janvier 2025 :**

- amendement à IAS 21 - absence de convertibilité des devises, adopté par l'IASB en août 2023, et adoption en cours par l'UE.

- **Textes qui rentreront en vigueur au 1er janvier 2026 :**

- amendements à IFRS 7 et IFRS 9 - classification et évaluation des instruments financiers, adopté par l'IASB en mai 2024 et en cours d'adoption par l'UE;

- améliorations annuelles des normes – Volume 11, amendements à IFRS 1, 7, 9, 10 et IAS 7 -, adopté par l'IASB en juillet 2024, process d'adoption en cours par l'UE.

- **Textes qui rentreront en vigueur au 1er janvier 2027 :** norme IFRS 18, présentation des états financiers et informations à fournir.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les amendements à IAS 21, IFRS 7 et 9 aient un impact significatif sur ses comptes consolidés. Le Groupe est en cours d'analyse de la norme IFRS 18.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

2.2 – Règles générales de présentation des états de synthèse

L'état de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant / non courant » défini par la norme IAS 1. Ainsi, les actifs et passifs sont ventilés entre la part à plus d'un an en « non courant » et la part à moins d'un an en « courant ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe met notamment en évidence un résultat opérationnel courant, déterminé selon les recommandations de l'ANC.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format préconisé par l'ANC dans sa recommandation n°2013-03.

2.3 – Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement, sauf si elles sont jugées non significatives.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote.

Le Groupe n'a pas identifié de sociétés dans lesquelles il détient directement ou indirectement une influence notable (pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques ; présomption lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote).

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier ni co-entreprises, ni activités conjointes.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à consolider les trois SCI propriétaires de l'immobilier d'exploitation, car il n'existe pas de lien juridique avec Installux et ses filiales et il n'existe aucun engagement du Groupe envers elles. En revanche, les actifs immobiliers de ces SCI, louées pour l'exploitation du Groupe, ont été retraités au titre de la norme IFRS 16. Les informations chiffrées concernant les SCI sont données note 29.2.

Les états financiers des filiales sont généralement inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif et jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Les soldes, transactions, provisions et résultats réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.1.

2.4 – Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe.

2.5 – Estimations et jugements de la Direction

L'établissement des comptes consolidés implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers, faisant appel au jugement, portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des tests de dépréciation, des provisions (provisions pour clients douteux, provisions pour engagements de retraite, provisions pour risques, etc.), et de l'activation des impôts différés. L'impact sur les comptes d'une variation des principales hypothèses retenues, déterminée dans le cadre des tests de sensibilité, est cependant limité sur les exercices présentés.

Les estimations faites par la Direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Comme indiqué en note 2.1, le Groupe n'a pas été affecté de manière significative en 2024 par le contexte géopolitique et économique qui reste marqué par des incertitudes, notamment sur l'exercice 2025. Ces incertitudes concernent notamment le secteur de l'immobilier. Ainsi, l'analyse effectuée n'a pas conduit à des changements d'estimation significatifs sur les exercices présentés, ni à constater des dépréciations complémentaires sur certains éléments d'actifs.

Par ailleurs, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux a été stable en 2024 par rapport à celui de 2023 - cf. note 19).

En matière d'effets du changement climatique, à ce stade, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur les comptes au regard de la réglementation actuelle et des engagements pris par le groupe en matière neutralité carbone et de réduction des gaz s à effets de serre, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation (cf note 2.13), la constatation de provisions pour risques (cf note 2.1 supra, décision IFRS IC de mars 2024), ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

En effet, les risques liés aux effets du changement climatique, tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par le Groupe en termes de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes.

2.6 – Information sectorielle

L'analyse des critères prévus par la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle a conduit à l'identification des secteurs d'activité suivants :

- L'activité bâtiment et amélioration de l'habitat,
- L'activité aménagement d'espaces,
- L'activité traitement de surface,
- L'activité extrusion aluminium.

Comme indiqué ci-dessus en note 1.1, la société « COMEY » acquise au 30 décembre 2024 a été rattachée au secteur d'activité « aménagements d'espaces ».

Cette segmentation correspond bien à celle retenue par l'organe de Direction du Groupe pour suivre les performances dans les reportings internes réguliers.

La répartition des entités juridiques par secteurs opérationnels est donnée en note 3, et les informations sectorielles sont données en note 4.

2.7 – Méthodes de conversion en devises

Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la clôture de l'exercice au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur les créances et dettes inter-compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change sont rattachés au compte de résultat à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes, ...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change, compte tenu de l'exposition non significative au risque de change.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale en vigueur.

Le Groupe n'a pas de filiales situées dans un pays hyper-inflationniste.

La conversion des comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, s'effectue de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les composantes des capitaux propres, hors résultat de l'exercice, sont converties au cours historique,
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période,
- Les écarts d'acquisition liés à l'acquisition d'une société étrangère sont libellés dans la devise de la filiale,
- Lorsqu'une filiale étrangère distribue des dividendes, l'élimination de ces derniers se fait au taux du jour de la distribution. La contrepartie avec les réserves consolidées accumulées les exercices précédents est constatée en « autres éléments du résultat global »,
- La réserve de conversion est constatée en résultat lors de la cession de la filiale.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Les variations des écarts de conversion constatées sur les capitaux propres d'ouverture et sur le résultat de l'exercice sont inscrites en « autres éléments du résultat global ». Les écarts de conversion cumulés sont présentés distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

2.8 – Écarts d'acquisition

Les fonds de commerce acquis et non identifiables séparément selon les critères de la norme IAS 38 sont traités comme des écarts d'acquisition.

En application de la norme IFRS 3, les goodwill et fonds commerciaux ont été figés pour leur montant net existant au 1^{er} janvier 2004. Les amortissements cumulés à cette date ont été compensés avec les valeurs brutes.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée, applicable de manière obligatoire pour les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. Dans le cas d'une prise de contrôle, la différence entre le coût d'acquisition des titres, et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en écarts d'acquisition. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée au plus tard dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Dans ce délai, les écarts d'acquisition sont présentés en en-cours si l'analyse de l'affectation n'est pas finalisée. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris les impôts différés actifs.

Les rachats de fonds de commerce correspondant à un branche d'activité autonome et indépendante sont traités comme des regroupements d'entreprise.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable. Les variations des compléments de prix (earn-out) après la date d'acquisition sont constatées en résultats. Les paiements différés sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, constatés immédiatement en charges.

Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le Groupe.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.13. Les dépréciations constatées ne peuvent être reprises en résultat avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est rattaché.

2.9. Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels (hors regroupements d'entreprises).

2.10. Immobilisations incorporelles

2.10.1. Frais de recherche et développement (autres que les dépenses de logiciels)

Le Groupe n'engage aucun frais de recherche.

Les frais de développement, s'ils sont significatifs, sont immobilisés lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention d'achever, utiliser ou vendre, capacité à utiliser ou à vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

En pratique, l'analyse effectuée n'a pas conduit à activer de frais de développement.

2.10.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatées à la juste valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises hors regroupements d'entreprise sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus. Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée de vie définie et, par conséquent, amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire.

Elles sont essentiellement constituées de relations clientèles, de logiciels, amortis linéairement sur une durée comprise entre 3 et 10 ans.

Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux phases d'analyse organique, de programmation, tests, jeux d'essai et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisées, lorsque les critères définis par la norme IAS 38 sont respectés. Les projets informatiques sont amortis à compter de la date de mise en service des différents lots.

Les relations clientèles sont amorties sur une durée de 10 ans.

2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatées à la juste valeur.

Les immobilisations acquises hors regroupements d'entreprises figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque le montant correspondant est supérieur au seuil de matérialité déterminé par le Groupe.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 n'a pas conduit à activer de frais d'emprunts, l'impact étant considéré comme non significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Bâtiments (a) :	17 ou 25 ans
- Matériel et outillage :	5 à 15 ans
- Matériel de stockage :	10 à 20 ans
- Matériel de manutention :	5 à 15 ans
- Agencements divers :	10 à 20 ans
- Présentoirs :	5 ans
- Showroom :	3 ans
- Matériel de transport :	4 à 6 ans
- Matériel de bureau :	5 à 10 ans
- Matériel informatique :	3 à 7 ans
- Mobilier :	5 à 15 ans

(a) Les bâtiments acquis d'occasion par IES en 2014 et en 2019 sont amortis sur les durées d'utilisation résiduelles attendues, soit respectivement 17 et 25 ans.

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, selon les modalités définies en note 2.13.

Le Groupe ne détient pas d'immeuble de placement.

2.12. Contrats de location

La norme IFRS 16 ne fait pas la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à 12 mois, et/ou biens sous-jacents de faible valeur, tels que copieurs, ...), et pour les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif (locations de véhicules et de chariots élévateurs).

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats de location immobilière.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

A la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat. La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat, en tenant compte du profil de versement des loyers.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Conformément à l'interprétation IFRS IC de novembre 2019, le Groupe tient compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

En pratique :

- Les durées retenues pour les principaux contrats de location correspondant à la France : période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3/6/9) ; période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 et 6 ans.
- Il n'existe pas de clauses de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clauses susceptibles d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable. De même, il n'existe pas d'incitations économiques susceptibles de conduire l'une des parties à ne pas résilier le bail.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes et il n'y a pas d'options d'achats.

L'actif lié au droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées sur l'exercice 2024.

En l'absence d'option d'achat, les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur une durée qui est en pratique proche de la durée du contrat. Pour information, leur valeur nette comptable est non significative.

Le Groupe n'a pas bénéficié d'allègements de loyers sur les exercices présentés liés à la crise sanitaire.

Dans le cas de regroupement d'entreprises, la valeur des actifs et passifs liés aux contrats de location est déterminée en tenant compte de la période qui reste à courir (loyers, calcul du taux d'actualisation...).

2.13. Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Les actifs à durée de vie indéfinie concernent uniquement les écarts d'acquisition et les terrains.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie « UGT » (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les écarts d'acquisition sont notamment testés au niveau des UGT.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Les UGT correspondent généralement aux entités juridiques. La décomposition en UGT est cohérente avec l'information sectorielle. Il existe 10 UGT en 2024, contre 9 en 2023, du fait de l'acquisition des sociétés Comeyfi et Comey formant une seule et même UGT (cf note 1.1).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à ce jour par rapport à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, les investissements de croissance, ni les restructurations non engagées.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de leur valeur recouvrable, lorsque celle-ci peut être déterminée de manière fiable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables, lorsque l'impact est significatif.

Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles, sauf en cas de sortie de l'UGT.

La prise en compte des enjeux climatiques (cf note 2.5) n'a pas eu d'incidence significative sur les exercices présentés, notamment au niveau de l'estimation des flux prévisionnels, du calcul d'actualisation, ou de la valeur terminale.

Les principaux paramètres retenus sont indiqués ci-dessous :

- les prévisions sont réalisées par la Direction sur les années 2025 à 2027. Elles sont ensuite extrapolées sur les années 2028 et 2029.
- les flux liés à l'horizon explicite des années 2025 à 2029 sont actualisés à un taux de 11,9 % en 2024, contre 11,3 % en 2023, cf. infra. Le taux d'actualisation est calculé en retenant un taux sans risque (taux des OAT), une prime de risque marché, un coefficient bêta et une prime de risque spécifique, qui peut varier selon les UGT en fonction des risques spécifiques identifiés. Le taux prend en compte un effet d'impôt. La prise en compte d'un taux avant impôt conduirait à un résultat similaire,
- la valeur terminale est déterminée en appliquant au flux prévisionnel de l'exercice 2029 le même taux d'actualisation que celui retenu pour les flux explicites et un taux de croissance à l'infini de 1,5 % en 2024, contre 1,75 % en 2023.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses actuarielles (taux d'actualisation - plus ou moins 1 point -, taux de croissance à l'infini - plus ou moins 0,5 point -, et données opérationnelles clés - chiffre d'affaires ou taux de marge).

L'analyse effectuée n'a pas conduit à intégrer dans le calcul du taux d'actualisation une prime de risques spécifique liée à la crise sanitaire, ni à étendre la fourchette des tests de sensibilité.

Les mouvements de dépréciation sont comptabilisés selon le cas en résultat opérationnel, ou en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf. note 2.24).

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une UGT.

2.14. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont constitués essentiellement de dépôts et cautionnements considérés comme des actifs constatés selon la méthode du coût amorti (cf. note 2.21 sur les instruments financiers).

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

2.15. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises et de matières premières.

Le coût d'acquisition est calculé selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré, ou du dernier prix d'achat pour la société France Alu Color.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte des perspectives de vente pour les produits destinés à être vendus, de l'obsolescence ou du taux de rotation pour les références non destinées à être vendues en l'état.

2.16. Créances clients, autres actifs liés aux contrats clients, passifs liés aux contrats clients

Les règles de constatation du chiffre d'affaires sont présentées en note 2.22.

Créances clients :

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de transactions de financement (ex : escompte en valeur, contrats de factoring) pour lesquelles le Groupe conserve un risque, sont maintenues en créances clients (cf. note 16.2).

Dépréciations des clients :

Les dépréciations des clients sont constatées en fonction des pertes attendues, conformément à la norme IFRS 9, selon le modèle suivant :

- Clients douteux : provision au cas par cas, les taux de provision retenus sont de 100 % pour les clients en liquidation judiciaire, de 50 à 100 % pour les clients en redressement judiciaire.
- Clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés – clients contentieux (retards de règlement, litiges, ...) : provision individuelle et statistique. Une analyse est effectuée au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives sur le client, dans le cadre du process de revue mensuelle du risque client. Les taux retenus sont en pratique compris entre 20 et 100 %.
- Clients sans indice de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, dans le cadre du process de revue mensuelle du risque crédit client. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de provisions complémentaires, dans le contexte où le transfert en clients – contentieux intervient rapidement (2 mois au plus).

Les provisions sont constatées sur la part des créances non garanties (garanties EULER, COFACE ou lettre de crédit sur les créances françaises et étrangères).

Accords de compensation :

Néant.

Autres actifs liés aux contrats clients :

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

Passifs liés aux contrats clients :

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances reçues des clients.

Les produits constatés d'avance ne sont pas significatifs.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, une volatilité faible, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition (ou, en cas d'échéance initiale supérieure à 3 mois, susceptibles d'être résiliées sans indemnité significative) et présentant un risque de perte de valeur marginal. Ils comprennent essentiellement des fonds monétaires en euros, des comptes à terme en euros, des certificats de dépôt négociables en euros répondant à la définition de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.18. Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme :

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi :

Régimes à cotisations définies : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations. Ces cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives. L'engagement est calculé en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative des salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 19.

L'obligation liée aux engagements de retraite est étalée sur les années de services qui génèrent un droit, pour les régimes postérieurs à l'emploi répondant à 3 critères (droits définis en fonction de l'ancienneté, existence d'un plafond des droits, condition de présence à la date de départ en retraite), dans les autres cas, l'obligation est étalée en tenant compte de l'ancienneté globale.

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des taux de rendement des obligations privées ne présentant pas de risques, et ayant une maturité proche de celle des engagements.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus, le coût financier, l'impact des changements de régime et les indemnités versées sont constatés en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Les écarts actuariels liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience, sont quant à eux constatés immédiatement en autres éléments du résultat global ; ils ne sont pas recyclables en résultat consolidé ultérieurement.

Le Groupe n'externalise pas la gestion et le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds extérieur.

L'engagement est constaté dans l'état de la situation financière en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Autres avantages à long terme :

Il n'y a pas d'autres avantages à long terme, l'intéressement et la participation des salariés étant versés l'année suivante à un fonds extérieur en ce qui concerne les sommes bloquées.

Indemnités de fin de contrat de travail :

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées dès la mise en œuvre d'une procédure.

2.19. Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement les provisions pour litiges, qui sont liées à des litiges commerciaux ou prud'homaux. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé.

Les provisions sont ventilées entre « passif courant » et « passif non courant » en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Aucune provision pour restructuration n'a été constatée par le Groupe au cours des exercices présentés. De même, l'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier de provisions pour garanties sur les exercices présentés.

Il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 (cf. notes 2.18 et 20.3).

2.20. Imposition sur les bénéfices

Impôts exigibles :

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leur étant applicables.

Les sociétés Installux et Campus Aluminium Installux forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Le Groupe ne bénéficie pas de crédit d'impôt recherche.

Incertitudes fiscales :

Les actifs et passifs liés aux incertitudes fiscales sont constatés, conformément à l'interprétation IFRIC 23 applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, en créances et dettes d'impôts exigibles. Aucun montant n'a été constaté sur les exercices présentés.

Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, constatées notamment dans le cadre des affectations de prix d'acquisition, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible). Les différences correspondent à des retraitements de consolidation, ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables et autres différences temporaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des impôts différés passifs ou sur des résultats futurs, déterminés en fonction des prévisions disponibles établies par la Direction, lorsque celles-ci peuvent être estimées de manière fiable, ou en tenant compte de décisions de gestion fiscale à l'initiative de la société. Les résultats futurs sont pris en compte par prudence dans la limite de 3 ans. Le Groupe a tenu compte des dispositions applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que celle-ci a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat net consolidé, en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, en fonction des retraitements sous-jacents.

La répartition entre impôt différé et impôt exigible est donnée en note 13.2.

Conformément aux recommandations de la CNCC, aucun impôt différé actif n'est constaté sur le suramortissement fiscal « Macron ». L'avantage fiscal est constaté annuellement. De même, aucun impôt différé passif n'est constaté, cet avantage étant définitivement acquis.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Conformément à l'option donnée dans le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, et dans l'attente d'une position de l'ANC, la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sont présentées en charges opérationnelles, et non en impôt sur les sociétés. Par conséquent, aucun calcul d'impôt différé n'a été effectué.

Le Groupe a fait le choix de constater un impôt différé sur le retraitement des contrats de location.

2.21. Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont déterminées par rapport à la classification suivante, définie par la norme IFRS 9, qui correspond au modèle de gestion des actifs et passifs financiers par le Groupe. Ces rubriques ne correspondent pas à des rubriques identifiées de l'état de la situation financière :

- Actifs et passifs constatés au « coût amorti » : il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Cette rubrique correspond :
 - o d'une part aux créances clients, aux dettes fournisseurs, aux dépôts et cautionnements et aux autres créances et dettes commerciales. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.
 - o d'autre part, aux actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes. La juste valeur à l'origine est proche de la valeur nominale. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.
- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Les variations de juste valeur sont recyclables en résultats. Aucun financier ne rentre dans cette rubrique sur les exercices présentés.
- Actifs désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : en l'absence de titres non consolidés, ils comprennent uniquement les valeurs mobilières de placement telles que SICAV ou FCP, qui font l'objet de valeurs liquidatives régulièrement. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultat.

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 24.

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs financiers en 2023 et 2024 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Conformément à la norme IFRS 13, la ventilation des instruments financiers est donnée en note 24, en fonction de la hiérarchie de détermination de la juste valeur selon 3 niveaux.

Contrats de couverture des prix du gaz et de l'électricité :

Le groupe a mis en place auprès de ses fournisseurs de gaz et d'électricité des contrats permettant de couvrir un prix d'achat sur un horizon inférieur à 1 an à la date de clôture. Les prix sont garantis et ne s'appliqueront qu'à la consommation réelle (absence d'engagement sur des volumes). L'analyse a conduit à considérer que ces contrats rentraient dans l'exception prévue par la norme IFRS 9 (contrat mis en place pour les besoins propres de la société), et à ne pas constater à la juste valeur ces contrats.

2.22. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon les règles définies par la norme IFRS 15, qui pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en 5 étapes successives :

- l'identification du contrat,
- l'identification des différentes obligations de performance, c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur,
- la détermination du prix global du contrat,
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance,
- la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

- **Ventes de marchandises et produits prêts à la pose :**

Il existe une seule obligation de performance. Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison.

- **Ventes et pose de planchers techniques liées à des chantiers (société COMEY):**

Il existe une seule obligation de performance. Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert du contrôle, qui intervient progressivement sur la durée du contrat. L'avancement est mesuré à partir d'un avancement technique.

- **Production d'extrusion aluminium :**

Il existe une seule obligation de performance. Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la livraison d'aluminium extrudé.

- **Prestations de laquage :**

Il existe une seule prestation de performance. Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la livraison des produits laqués.

- **Produits accessoires :**

Les produits accessoires correspondent principalement à la refacturation des frais de port (comptabilisée lors de la réalisation du transport) et aux locations d'outils (facturation mensuelle).

- **Garanties :**

L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence d'obligations de performance distinctes au titre des garanties données. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de provision pour garantie.

- **Mises en conformité :**

Des provisions ont été constituées au titre de la mise en conformité des outils clients (cf. note 20.2).

- **Retours :**

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

- **Conditions de règlement :**

Les transactions avec les clients sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre 2 et 3 mois.

Il n'existe pas de contrats qui comportent une composante financement.

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ne font pas appel à des jugements significatifs. Les seules incertitudes portent sur l'analyse du risque client (cf. note 2.5 sur les jugements et incertitudes).

Autres points :

- le Groupe Installux intervient en tant que principal et non agent dans sa relation avec les clients,
- comme indiqué ci-dessus en note 2.16, il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats,
- il n'existe pas de contrats clients pour lesquels le chiffre d'affaires est constaté à l'avancement,
- le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires. Celui-ci comprend également le résultat de change lié aux ventes.

2.23. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent :

- les pertes (ou gains) sur créances irrécouvrables,
- les produits et charges divers de gestion,
- les résultats de cession des outils clients.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis-à-vis des tiers (production immobilisée, transferts de charges, ...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

2.24. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montants significatifs, tels que :

- les résultats de cession des actifs à caractère non courant, à l'exception des outils clients,
- les dépréciations des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- le résultat de cession des sociétés consolidées,
- les coûts nets liés à des restructurations.

2.25. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, sur contrats de location-financement, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont principalement constitués des gains et pertes de change sur comptes courants intra-groupes.

2.26. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net « part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'instruments dilutifs.

2.27. Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation 2004-R-02. Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie est une trésorerie nette de la trésorerie passive et des comptes courants répondant à la définition de la trésorerie,
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- la variation du poste « fournisseurs d'immobilisations » vient en déduction des acquisitions d'immobilisations. De même, la variation des créances sur cessions d'immobilisations vient en déduction du prix de cession des immobilisations,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise,
- les flux d'investissements ne comprennent pas les mouvements liés aux actifs liés aux droits d'utilisation (compensation des augmentations d'actifs avec les augmentations des dettes liées),
- les flux de financement comprennent les remboursements effectués au titre des dettes sur obligations locatives (cf. supra : les augmentations des dettes sont compensées avec celles liées aux actifs),
- les flux liés aux intérêts versés et reçus sont classés en flux liés aux opérations de financement, y compris ceux liés aux dettes sur obligations locatives.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 3 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Sociétés consolidées :

Le périmètre du Groupe ventilé par secteur opérationnel, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	N° Siret	Activité	Pays	% d'intérêt au 31/12/2024	% d'intérêt au 31/12/2023
BÂTIMENT ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT					
SA Installux (société mère)	963 500 905 00038	Profilés et composants aluminium	France	100	100
SA Installux Trading Export – ITE (1)		Activité de trading	Suisse	100	100
BSC Installux Gulf (filiale à 51 % d'ITE) (1)		Offre Groupe	Bahreïn	51	51
AMÉNAGEMENT D'ESPACES					
SAS Tiaso (2)	659 835 433 00031	Agencement / Cloisons	France	100	100
SAS Mécanalu	400 566 006 00047	Cloisons	France	100	100
SAS Comeyfi	506 650 209 00022	Holding d'animation	France	100	100
SAS Comey	950 378 992 00024	Planchers Techniques	France	100	100
TRAITEMENT DE SURFACE					
SAS France Alu Color - FAC	351 500 368 00011	Traitement de surface	France	100	100
EXTRUSION ALUMINIUM et TRAITEMENT DE SURFACE					
SL Installux Extrusión Services - IES		Extrusion aluminium et Traitement de surface	Espagne	100	100
DIVERS					
Sarl Installux Management Gestion - IMG	399 401 868 00019	Management	France	100	100
SAS Campus Aluminium Installux - CAI	851 753 178 00017	Formation	France	100	100

(1) Par simplification, les sociétés ITE et Installux Gulf ont été affectées au secteur Bâtiment et amélioration de l'habitat.

(2) La société Sofadi-Tiaso a été renommée Tiaso en février 2024 suite à la cession de la branche d'activité Sofadi (cf note 1.1).

Les % de contrôle sont identiques aux % d'intérêt.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Comme indiqué en note 1.1, la société COMEY a été consolidée au 31/12/2024.

3.2 Évolution du périmètre :

Acquisition de 100% de la société Comeyfi et donc également de la société Comey fin 2024 (cf note 1.1).

3.3 Engagement liés aux acquisitions / cessions de titres :

Engagements de rachats des minoritaires :

Il n'existe aucun engagement de cette nature dans le Groupe.

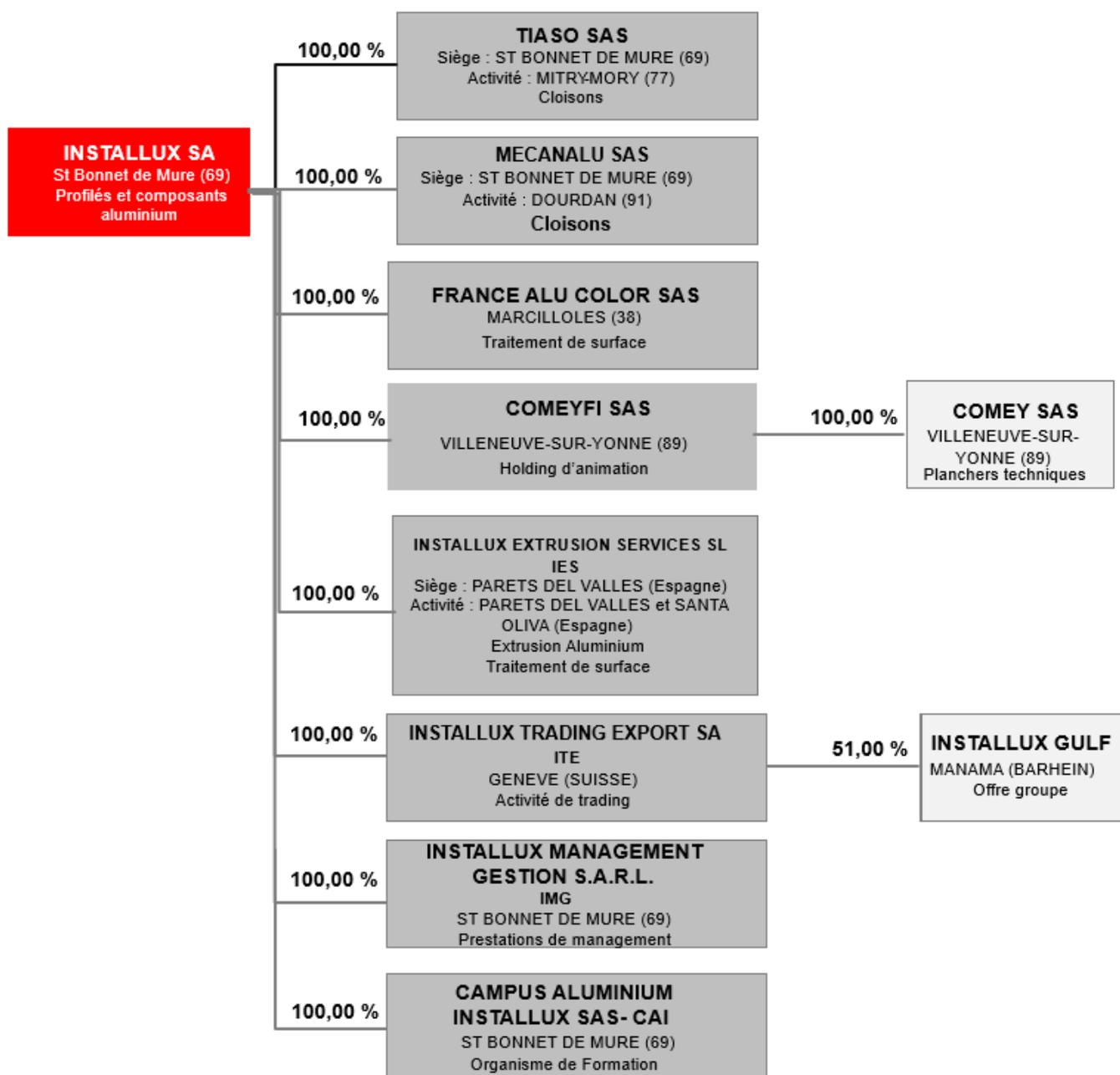
Compléments de prix :

Le prix d'acquisition COMEY intègre un complément de prix qui sera versé en 2027, le cas échéant, basé sur la moyenne des EBITDA 2025 et 2026. Le montant du complément de prix a été estimé à la date d'acquisition à 3 015 K€ (cf note 1.1).

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

3.4 – Organigramme :



GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE

2024	Bâtiment Amélioration de l'habitat	Aménagement d'espaces (2)	Traitement de surface (3)	Extrusion aluminium (4)	Éliminations et divers	Consolidé
CHIFFRE D'AFFAIRES	82 174	28 506	21 792	53 800	-38 650	147 623
Dont revenus externes	79 713	17 013	10 453	28 961	125	136 166
Dont revenus internes (entre secteurs)	2 461	11 493	11 439	24 839	-38 775	11 457
RÉSULTAT SECTORIEL (1)	4 512	1 103	2 844	1 884	-47	10 297
Autres produits et charges opérationnels non courants					-179	-179
Produits financiers nets					1 245	1 245
Impôts					-2 860	-2 860
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ						8 503

Actifs sectoriels	145 194	57 504	38 187	38 524	-96 446	182 962
Passifs sectoriels	65 882	17 380	12 292	30 386	-64 237	61 703
Investissements (hors financiers)	1 435	117	316	1 089		2 956

Dotation aux amortissements	-3 426	-844	-1 780	-1 955	-173	-8 177
Dotation nette aux provisions	-174	203	2	-221		-191

2023	Bâtiment Amélioration de l'habitat	Aménagement d'espaces (2)	Traitement de surface (3)	Extrusion aluminium (4)	Éliminations et divers	Consolidé
CHIFFRE D'AFFAIRES	86 906	28 001	22 999	52 323	-39 317	149 608
Dont revenus externes	84 481	17 653	10 381	26 672	179	139 365
Dont revenus internes (entre secteurs)	2 425	10 348	12 618	25 651	-39 496	10 242
RÉSULTAT SECTORIEL (1)	3 363	844	2 741	706	591	8 244
Autres produits et charges opérationnels non courants					126	126
Produits financiers nets					198	198
Impôts					-2 265	-2 265
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ						6 302

Actifs sectoriels	133 932	30 707	37 392	38 757	-70 724	170 064
Passifs sectoriels	56 759	9 752	13 723	31 637	-56 722	55 149
Investissements (hors financiers)	2 047	208	673	1 508		4 436

Dotation aux amortissements	-3 391	-856	-1 481	-1 929	-173	-7 830
Dotation nette aux provisions	593	307	120	-75	-1	944

(1) Résultat opérationnel courant

(2) Acquis le 30 décembre 2024, COMEY a été consolidée à compter du 31 décembre 2024 et rattachée au secteur aménagements d'espaces (cf note 1.3). Cette acquisition n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat consolidé 2024, car les entités Comey ont été consolidées à compter du 31 décembre 2024 (cf note 1.1). L'impact sur les actifs et les passifs sectoriels (intégrant le goodwill résiduel et les réévaluations effectuées dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition) s'élèvent à 25 840 K€ au 31 décembre 2024.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

La cession de la branche d'activité Sofadi datant de décembre 2023, le chiffre d'affaires 2024 a été impacté par la baisse des ventes Sofadi pour 1 306 K€ légèrement compensé par la hausse des ventes Tiaso de 199 K€ en valeur.

(3) Le client Installux représente 39 % du chiffre d'affaires du secteur en 2024 et 42 % en 2023.

(4) Le client Installux représente 39 % du chiffre d'affaires du secteur en 2024 et 42 % en 2023.

La colonne « éliminations et divers » des actifs et passifs sectoriels intègrent principalement les opérations intra-groupes entre secteurs d'activité. Il n'existe pas de clients externes qui représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur les exercices présentés.

NOTE 5 – CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité est présentée ci-dessus dans la note 4.

La ventilation du chiffre d'affaires par nature est donnée dans le tableau ci-dessous :

	2024	2023
France :		
Ventes de marchandises et divers	99 157	107 139
Production d'extrusion aluminium	18 747	17 463
Prestations de laquage	10 003	9 522
Produits accessoires (1)	3 710	3 833
TOTAL FRANCE	131 617	137 958
Export :		
Ventes de marchandises et divers	12 698	8 774
Production d'extrusion aluminium	1 996	1 932
Prestations de laquage	716	721
Produits accessoires (1)	595	223
TOTAL EXPORT	16 005	11 650
TOTAL	147 623	149 608

(1) Les produits accessoires comprennent principalement des frais de port refacturés.

Comme indiqué en note 1.1, l'acquisition de la société COMEY n'a pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires export correspond au chiffre d'affaires réalisé par les filiales étrangères hors de France, et le chiffre d'affaires export des sociétés françaises. Le chiffre d'affaires à l'export est principalement réalisé au Moyen-Orient.

L'analyse effectuée selon les dispositions de la norme IFRS 15 n'a pas conduit à présenter d'autres axes de ventilations du chiffre d'affaires.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 6 – CHARGES DE PERSONNEL

	2024	2023
Avantages à court terme (salaires, participation, intéressement)	-20 365	-20 019
Avantages à court terme (charges sociales) (1)	-7 824	-7 621
Charge nette liée aux indemnités de fin de carrière (cf. note 19)	-218	-167
Autres	-841	-775
TOTAL	-29 248	-28 582

(1) Les charges sociales comprennent les régimes de retraite à cotisations définies.

NOTE 7 – FRAIS D'ÉTUDES, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le total des frais s'est élevé à 1 974 K€ en 2024 et à 2 278 K€ en 2023.

La part engagée dans la phase de développement des projets identifiés remplissant l'ensemble des critères énoncés dans la note 2.10.1 n'a pas représenté un montant significatif susceptible d'être activé au titre des frais de développement (hors dépenses de logiciels).

NOTE 8 – DOTATION NETTE AUX PROVISIONS

	2024	2023
Actifs non courants		
Actifs courants	-200	775
Risques et charges	60	177
Dépréciation des UGT	-51	-8
TOTAL	191	944

Les dotations nettes aux provisions ont été constatées en totalité dans le résultat opérationnel courant.

La dotation nette aux provisions s'entend hors variation de provision liée aux engagements de retraite (dotation nette de 117 K€ en 2024 contre - 70 K€ en 2023), comptabilisée en frais de personnel, dans la rubrique « Charge nette liée aux indemnités de fin de carrière » (cf. note 6).

Pour rappel, en 2023, l'impact positif, lié principalement à l'allongement de l'âge de départ à la retraite, avait été constaté en résultat pour un montant de + 87 K€.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 9 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2024	2023
Pertes sur créances irrécouvrables nettes des rentrées sur créances amorties	-379	-135
Résultat net sur immobilisations incorporelles cédées ou mises au rebut		68
Résultat net sur immobilisations corporelles cédées ou mises au rebut	21	-26
Subventions d'exploitation reçues	485	76
Sortie du stock vendu dans le cadre de la cession de la branche d'activité SOFADI	-776	-160
Autres	-15	-188
TOTAL	-664	366

NOTE 10 – COÛT NET DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

	2024	2023
Pertes sur créances irrécouvrables nettes des rentrées sur créances amorties	-379	-135
Dotation provision clients douteux	-985	-628
Reprise provision clients douteux	665	679
TOTAL	-700	-84

L'impact net des clients douteux (dotation nette majorée des créances irrécouvrables) constaté en résultat représente 0,47 % du chiffre d'affaires en 2024, contre 0,06 % en 2023.

NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants de -179 K€ correspondent aux charges nettes liées à l'inondation du site de Mécanalu qui a eu lieu en octobre 2024.

L'exercice 2023 comprenait la plus-value de 126 K€ réalisée sur la cession de l'activité agencement par Sofadi.

Hormis cet élément, les exercices présentés ne comprennent aucun autre produit ou charge de cette nature.

NOTE 12 – COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

12.1 Coût de l'endettement financier net :

Les produits de placement comprennent principalement les produits de comptes à terme.

Le coût de l'endettement financier brut intègre 490 K€ au titre des intérêts liés aux dettes sur obligations locatives en 2024, contre 309 K€ en 2023.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

12.2 Autres produits et charges financiers :

Au titre des exercices présentés, ce poste comprend essentiellement des pertes de change sur transactions financières.

NOTE 13 – CHARGE D'IMPÔT

13.1 Taux d'impôt :

La charge d'impôt concerne essentiellement les sociétés françaises, pour lesquelles le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est de 25 % en 2024, comme en 2023.

Les sociétés Installux et Campus Aluminium Installux forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2020.

La société Installux Gulf n'est pas soumise à l'impôt.

13.2 Détail de l'impôt comptabilisé dans le résultat net consolidé :

	2024	2023
Impôt social	-2 707	-2 187
Impôt différé	-153	-78
TOTAL	-2 860	-2 265

13.3 Rapprochement impôt théorique / impôt réel (impôt constaté dans le résultat net consolidé) :

	2024		2023	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	11 363		8 567	
Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France	-2 841	-25,00%	-2 142	-25,00%
ÉCARTS				
Différence de taux d'impôt	-78	-0.69%	-128	-1,49%
Charges non déductibles et produits non imposables	39	-0.34%	-16	-0,19%
Crédits d'impôt et assimilés	20	0.18%	20	0,24%
IMPÔT CONSTATÉ	-2 860	-25,17%	-2 265	-26,44%

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 14 – RÉSULTAT PAR ACTION

	2024	2023
Résultat net consolidé part du Groupe	8 449	6 520
Nombre d'actions ordinaires (1)	279 475	279 983
Résultat net par action (€)	30,23	23,29

(1) Le nombre d'actions ordinaires correspond au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (hors actions propres). Au 31 décembre 2024, la société détenait 667 actions propres.

Le résultat de base est identique au résultat dilué par action, car il n'existe pas d'instrument dilutif.

NOTE 15 – ACTIFS NON COURANTS

15.1 Écarts d'acquisition

UGT	Secteur d'activité	2024	2023
Tiaso (1)	Aménagement d'espaces	583	583
Mécanalu	Aménagement d'espaces	232	232
Installux (ex Installux Services et ex Côté Baies)	Bâtiment / Amélioration de l'habitat	79	79
COMEY (2)	Aménagement d'espaces	3 451	
VALEUR BRUTE		4 345	894
DÉPRÉCIATION			
VALEUR NETTE		4 345	894

(1) La société Sofadi-Tiaso a été renommée Tiaso, suite à la cession de la branche d'activité Sofadi en 2023 (cf note 1).

(2) La variation des écarts d'acquisition en 2024 est liée à l'acquisition de la société COMEY au 30 décembre 2024.

L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition de COMEY est en cours au 31 décembre 2024. L'analyse en cours de l'affectation du prix d'acquisition a conduit à réévaluer principalement les postes suivants : relation clientèle : 4 556 K€, actifs immobiliers : 1 505 K€, stocks : 225 K€, impôts différés passifs : 433 K€ (liés principalement aux réévaluations des actifs). Le goodwill résiduel provisoire s'élève à 3 451 K€ au 31 décembre 2024.

L'application des tests de dépréciation et des tests de sensibilité tels que définis note 2.13 n'a pas mis en évidence de scénarios probables susceptibles de conduire à une dépréciation.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

15.2 Acquisitions de l'exercice (hors variations de périmètre).

	2024	2023
Actifs incorporels	475	479
Actifs corporels	2 482	3 957
Actifs financiers non courants	77	97
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	17	-23
TOTAL	3 050	4 510

Les dettes fournisseurs d'immobilisations sont présentées en dettes fournisseurs et s'élèvent à 25 K€ au 31 décembre 2024 et à 42 K€ au 31 décembre 2023.

15.3 Immobilisations incorporelles

	2023	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variations de change	Autres mouvements	Variation de périmètre	2024
Concessions, brevets, licences (1)	4 072	119		13	6	46	4 257
Relation clientèle						4 556	4 556
Immobilisations en cours	194	355			-6	20	563
VALEUR BRUTE	4 266	475		13		4 622	9 376
Concessions, brevets, licences	-2 681	-245		-13		-63	-3 002
Relation clientèle							
Immobilisations en cours							
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION (a)	-2 681	-245		-13		-63	-3 002
VALEUR NETTE	1 586	230				4 558	6 374

(1) Essentiellement des logiciels

(a) dont dépréciations :

	2023	Acquisitions/ dotations	Cessions reprises	Variations de change	Autres mouvements	2024
Installux Gulf	-189			-14		-203
TOTAL	-189					-203

Les immobilisations incorporelles de la société Installux Gulf sont dépréciées en totalité sur les exercices présentés. Les variations de périmètre sont liées à l'entrée de périmètre de COMEY (cf note 1.1). La relation clientèle résulte de l'affectation de l'écart d'acquisition selon IFRS 3. Il fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans.

Les acquisitions et cessions en 2023 s'élevaient respectivement à 479 K€ et 81 K€.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

15.4 Immobilisations corporelles et actifs liés aux droits d'utilisation

. Immobilisations corporelles :

	2023	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variations de change	Autres mouvements	Variation de périmètre	2024
Terrains et agencements	3 570					565	4 135
Constructions	11 802	52			632	2 507	14 992
Installations techniques	56 142	1 426	-184	22	115	3 395	60 915
Autres immobilisations corporelles	13 865	513	-121	20	4	592	14 873
Immobilisations en cours et avances et acomptes	395	490			-750	3	138
VALEUR BRUTE	85 774	2 482	-305	42		7 061	95 054
Agencement des terrains	-17	-1				-37	-54
Constructions	-4 044	-712				-1 184	-5 940
Installations techniques	-38 852	-2 931	125	-22		-2 090	-43 770
Autres immobilisations corporelles	-10 028	-825	97	-19		-430	-11 205
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION (a)	-52 940	-4 469	222	-42		-3 740	-60 968
VALEUR NETTE	32 834	-1 987	-83			3 321	34 085

(a) dont dépréciations :

	2023	Acquisitions/ dotations	Cessions reprises	Variations de change	Autres mouvements	Variation de périmètre	2024
Installlux Gulf	-540			-90			-630
TOTAL	-540			-90			-630

Les variations de périmètre sont liées à l'acquisition de COMEY (cf note 1.1).

Les immobilisations corporelles de la société Installlux Gulf sont dépréciées en totalité sur les exercices présentés.

Les acquisitions et cessions en 2023 s'élevaient respectivement à 3 957 K€ et 702 K€.

Il n'existe pas d'actifs corporels donnés en garantie, ni loués en crédit-bail.

Mise en œuvre des tests de dépréciation :

Installlux Gulf :

Les immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT Installlux Gulf sont intégralement dépréciées en 2024 (idem 2023) pour tenir compte des risques liés à l'instabilité politique à Bahreïn (provision de 832 K€ au 31 décembre 2024, contre 729 K€ au 31 décembre 2023). Il n'existe pas d'écart d'acquisition affecté à cette UGT.

Les analyses effectuées n'ont pas mis en évidence de risques de dépréciations sur d'autres actifs.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

. Actifs liés aux droits d'utilisation

	2023	Variation de périmètre	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres mouvements	2024
VALEUR BRUTE	31 474					31 474
AMORTISSEMENT	-8 880		-3 516			-12 396
VALEUR NETTE	22 594					19 078

Comme indiqué en note 2.12, les contrats retraités portent sur des contrats de location immobilière.

Conformément aux dispositions de la norme, les augmentations ne sont pas présentées en flux d'investissements dans le tableau des flux de trésorerie (compensation avec l'augmentation corrélative des dettes).

15.5 Actifs financiers non courants

	2023	Variation de périmètre	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	2024
Dépôts et cautionnements	1 046	6	77	-14	1 115
VALEUR BRUTE	1 046	6	77	-14	1 115
PROVISION					
VALEUR NETTE	1 046	6	77	-14	1 115

Il n'y a pas d'impact de variations de change sur la période.

Les acquisitions et cessions en 2023 s'élevaient respectivement à 97 K€ et 15 K€.

15.6 Autres actifs non courants

Il n'existe aucun autre actif non courant fin 2024.

15.7 Ventilation des actifs par devise

L'essentiel des actifs se situent dans la zone Euro. L'impact des devises est peu significatif par rapport au total de l'actif non courant.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 16 – ACTIFS COURANTS

16.1 Stocks

	2024	2023
Marchandises	17 710	19 850
Matières premières	10 181	8 856
En-cours	827	768
Produits finis	2 734	2 131
VALEUR BRUTE	31 453	31 604
PROVISION	-2 803	-2 804
	VALEUR NETTE	28 650
		28 801

Le montant des stocks (valeur nette) liés à COMEY, acquise au 30 décembre 2024, s'élève à 2 038 K€. Retraité des stocks de Comey, la valeur nette des stocks baisse de 2 219 K€ provenant notamment de la cession de la branche Sofadi de l'entité Sofadi-Tiaso.

Le stock de matières premières est constitué de stocks d'aluminium brut pour 5 920 K€ en 2024, contre 5 619 K€ en 2023.

L'analyse des stocks réalisée selon les principes définis en note 2.15 a conduit à constater au 31 décembre 2024 une dépréciation de 2 639 K€ sur le stock de marchandises et de 163 K€ sur les autres catégories de stocks. L'analyse effectuée n'a pas conduit à modifier les modalités de dépréciation des stocks.

L'incidence des variations des cours des devises est non significative sur la valeur nette des stocks.

16.2 Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients

Créances clients :

	2024	2023
Valeur brute	31 225	27 690
Provision clients douteux (cf. principes définis en note 2.16)	-2 252	-1 666
	VALEUR NETTE	28 974
		26 024

Le montant des créances clients (valeur nette) liées à l'acquisition de la société COMEY, au 31 décembre 2024, s'élève à 3 091 K€. Elles intègrent 0,4 M€ de créances liées à l'application de la marge à l'avancement.

Les créances cédées dans le cadre de contrats de factoring ou d'escompte en valeur sont maintenues en créances clients (avec en contrepartie une diminution de la trésorerie), pour un montant de 0 K€ en 2024 et 2 078 K€ en 2023.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre (cf note 2.5).

L'impact net des clients douteux (dotation nette majorée des créances irrécouvrables) constaté en résultat est donné en note 10.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Les écarts de conversion liés à la conversion des clients externes des filiales étrangères n'ont pas d'impact significatif sur la présentation des comptes. Comme indiqué ci-dessus, il n'existe pas d'autres actifs liés aux contrats clients.

Autres actifs liés aux contrats clients :

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

16.3 Créances échues non provisionnées

Certaines créances échues non provisionnées sont garanties et les autres ont généralement une échéance dépassée depuis moins de 6 mois.

16.4 Autres actifs courants

	2024	2023
Fournisseurs avances versées et avoirs à recevoir	436	791
Créances fiscales et sociales	1 395	1 293
Charges constatées d'avance	873	525
Débiteurs divers	164	197
VALEUR NETTE	2 868	2 806

Toutes les échéances sont inférieures à un an et aucun autre actif courant n'a fait l'objet d'une dépréciation. Il n'existe pas d'autres actifs courants significatifs échus non provisionnés.

Aucune créance n'a été donnée en garantie, ni ne fait l'objet d'un accord de compensation avec une dette.

NOTE 17 – TRÉSORERIE NETTE

	2024	2023
Comptes à terme	35 665	39 120
Comptes courants bancaires et disponibilités	19 284	11 843
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	54 949	50 963
Concours bancaires créditeurs	-2	-2
Comptes courants créditeurs (sociétés non consolidées)	-10 000	-10 000
TRÉSORERIE CRÉDITRICE	-10 002	-10 002
TRÉSORERIE NETTE	44 947	40 961

Le montant de la trésorerie liée à COMEY, acquise au 31 décembre 2024, s'élève à 8 570 K€.

Aucun élément de trésorerie n'a été donné en garantie vis-à-vis des tiers.

Les données présentées intègrent les variations de juste valeur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 (non significatives).

Il n'existe pas d'élément de trésorerie significatif soumis à des restrictions (contrôle des changes...).

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Les comptes courants créditeurs concernent la société Financière CCE (cf. note 29). Le compte courant a été présenté en trésorerie créditrice, car il est exigible à tout moment.

NOTE 18 – CAPITAL

18.1 Nombre d'actions

	2024	2023
Valeur du capital (€)	4 481 584	4 481 584
Nombre d'actions ordinaires	280 099	280 099
Valeur nominale (€)	16	16

Le Directoire du 25 avril 2023 avait procédé à l'annulation de 5 187 actions auto-détenues, ramenant le capital de la société Installux à 4 481 K€.

18.2 Objectif, politique et procédure de gestion

Le Groupe Installux n'est soumis à aucune contrainte légale ou contractuelle concernant son capital social. Le suivi des capitaux propres est effectué par le Groupe à partir des mêmes composantes que celles des capitaux propres consolidés.

Le Groupe n'a ni objectif, ni politique, ni procédure de gestion du capital. L'arbitrage entre financement sur fonds propres et financement externe est effectué en fonction des opérations réalisées. Il n'existe pas de contrat de liquidité sur les exercices présentés.

Comme indiqué en note 1.1, la société Installux détenait 667 de ses propres actions fin 2024, contre 421 fin 2023.

Les intérêts minoritaires sont liés à la société Installux Gulf (cf. note 3). Compte tenu de l'impact non significatif sur les postes clés des états financiers (chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant, trésorerie nette d'endettement, ...), aucune information détaillée n'est donnée au-delà de celle déjà présentée sur le résultat net consolidé et global et sur les capitaux propres.

NOTE 19 – ENGAGEMENTS AU TITRE DES PENSIONS ET RETRAITES

	2024	2023
ENGAGEMENT NET À L'OUVERTURE	1 843	2 075
Coût des services rendus	155	176
Coût financier	63	79
Indemnités versées (y compris charges sociales)	-101	-98
Impact changement de régime lié à la réforme des retraites (cf note 2.1)		-87
Impact sur résultat consolidé	117	70
Autres éléments du résultat global (écarts actuariels)	-138	-302
Variation de périmètre (société COMEY)	79	
ENGAGEMENT NET À LA CLÔTURE	1 901	1 843

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

La charge nette de l'exercice constatée en résultat consolidé (hors effet d'impôt), tenant compte des indemnités versées par le Groupe, s'est élevée à 218 K€ en 2024, contre 167 K€ en 2023.

La variation des écarts actuariels en 2023 et 2024 est principalement liée à la variation des taux d'actualisation (cf infra).

Le calcul de l'engagement a été effectué en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'actualisation (cf. note 2.18) : 3,4 % en 2024, identique à celui de 2023,
- taux de revalorisation des salaires : 3 % en 2024, contre 3,25 % en 2023,
- taux de turnover : prise en compte des démissions et assimilés,
- taux de charges sociales selon taux réels observés par catégorie socioprofessionnelle,
- taux de mortalité : table INSEE,
- âge de départ à la retraite : 65 ans pour les ouvriers et ETAM et 67 ans pour les cadres en 2024, idem 2023.

Aucune modification de régime n'est intervenue sur les exercices présentés.

Une variation de 0,5 point de certains paramètres aurait un impact sur la provision de l'ordre de 6 % concernant le taux d'actualisation, de 6 % concernant le taux de revalorisation de salaires et de 1 % concernant le taux de turnover. Le taux d'actualisation est très inférieur aux moyennes historiques.

La durée moyenne s'élevait à 11,5 années au 31 décembre 2024 et à 12 années au 31 décembre 2023.

L'échéancier de l'engagement net se répartit ainsi : 3 % à moins d'un an, 9 % compris entre 1 et 5 ans et 88 % à plus de 5 ans, contre respectivement 1 %, 12 % et 87 % en 2023.

NOTE 20 – PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

20.1 Provisions non courantes

Aucune provision non courante n'est constatée dans l'état de la situation financière.

20.2 Provisions courantes

	2023	Variation de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Écarts de conversion	Autres mouvements	2024
Provision pour litiges	651		443		-406		29	718
Autres provisions	460			-24	-128			308
TOTAL	1 111		443	-24	-534		29	1 026

Les mouvements de provisions sont intégralement constatés dans le résultat courant.

Les provisions pour litiges concernent des risques relatifs à des salariés à hauteur de 418 K€.

Comme indiqué en note 2.1, les passifs liés aux incertitudes fiscales sont constatés en dettes d'impôts, conformément à l'interprétation IFRIC 23 applicable au 1^{er} janvier 2019. Aucune provision pour risques fiscaux n'a été constatée sur les exercices présentés

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

20.3 Actifs et passifs éventuels

Il n'existe passif éventuel significatif à la clôture de l'exercice.

Il existe un actif éventuel lié au remboursement à recevoir de la compagnie d'assurances au titre de la perte d'exploitation liée à l'inondation (négociations en cours). Cf note 1.1.

NOTE 21 – EXCÉDENT FINANCIER NET

21.1 Variation

	2023	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	2024
Dettes financières bancaires	-356	-965	-1	153			-1 170
Concours bancaires créditeurs (1)	-2						-2
Comptes courants créditeurs (1)	-10 000						-10 000
Dettes sur acquisitions de titres		- 4 336					- 4 336
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-10 358	-5 301	-1	153			-15 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	50 963		3 986				54 949
EXCÉDENT FINANCIER NET avant dettes sur obligations locatives	40 605	-5 301	3 985	153			-39 441
Dettes sur obligations locatives	-22 874			3 393			-19 481
EXCÉDENT FINANCIER NET	17 731	-5 301	3 985	3 547			19 961

(1) cf. note 17

Hormis les dettes liées aux obligations locatives, l'endettement du Groupe au 31 décembre 2024 est constitué de comptes courants créditeurs et de dettes financières bancaires liées à la société Mécanalu et à COMEY ainsi qu'à la dette sur acquisition des titres de COMEY. Les dettes sur acquisitions de titres comprennent un earn-out estimé à 3 015 K€, un crédit vendeur de 1 000 K€ et un ajustement sur la trésorerie acquise de 321 K€ (cf note 1.1).

Le Groupe n'a pas demandé le report de règlement de certains passifs financiers suite à la crise sanitaire.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

21.2 Échéancier de l'endettement financier

L'échéancier de l'endettement financier est le suivant (hors dettes sur obligations locatives) :

	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières bancaires	-405	-196	-232	-224	-113	-1 170
Concours bancaires créditeurs	-2					-2
Comptes courants créditeurs	-10 000					-10 000
Dettes sur acquisitions de titres	-321	-3 515	-500			-4 336
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-10 728	-3 711	-732	-224	-113	-15 508
			-4 780			

L'échéancier des dettes sur obligations locatives est présenté note 22 ci-après.

21.3 Endettement financier par devise à l'origine

L'endettement est exclusivement en euros.

NOTE 22 – DETTES FINANCIÈRES LIÉES AUX OBLIGATIONS LOCATIVES

	2023	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement de la période	Variations de change	2024
Dettes financières liées aux obligations locatives	22 874			-3 393		19 481
TOTAL	22 874					19 481

Comme indiqué en note 2.12, les contrats retraités portent sur des contrats de location immobilière.

L'échéancier des dettes sur obligations locatives est le suivant :

- Part à moins d'un an : 3 386 K€,
- Part comprise entre 1 et 5 ans : 10 928 K€,
- Part supérieure à 5 ans : 5 167 K€.

Pour information, les intérêts financiers liés au retraitement IFRS 16 versés en 2024 se sont élevés à 490 K€, contre 309 K€ en 2023, soit un flux total décaissé de 3 883 K€ en 2024 contre 3 449 K€ en 2023.

Conformément aux dispositions de la norme, les augmentations ne sont pas présentées en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie (compensation avec l'augmentation corrélative des dettes).

Comme indiqué en note 2.1, le Groupe n'a pas bénéficié d'allègements de loyers sur les exercices présentés.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 23 – DETTES D'IMPÔTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

DETTES D'IMPÔTS :

Les dettes d'impôts ne comprennent pas de passifs liés aux incertitudes fiscales (IFRIC 23), sur les exercices présentés.

AUTRES PASSIFS COURANTS :

	2024	2023
Clients et créiteurs divers (avances clients et avoirs à établir). Cf. note 2.16	1 035	664
Produits constatés d'avance	253	144
Sous-total passifs liés aux contrats clients	1 288	808
Dettes fiscales et sociales (hors impôt)	7 105	6 363
	8 393	7 171
	VALEUR NETTE	

Le Groupe n'a pas demandé le report de paiement de certaines dettes à la clôture des exercices présentés.

L'ensemble des autres passifs courants est à moins d'un an.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 définit des catégories financières dont l'affectation détermine le traitement comptable, mais qui ne correspondent pas à des postes spécifiques de l'état de la situation financière. Le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre les actifs et les passifs financiers, les postes de l'état de la situation financière et leur traitement comptable.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrat portant sur des dérivés.

	Désignation des instruments financiers	2024		2023	
		Valeur nette comptable	Juste valeur (2)	Valeur nette comptable	Juste valeur (2)
ACTIFS					
Actifs financiers non courants	B	1 115	1 115	1 046	1 046
Créances clients	B	28 974	28 974	26 024	26 024
Autres actifs courants (1)	B	600	600	988	988
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	54 949	54 949	50 963	50 963
PASSIFS					
Dettes financières courantes et non courantes	B	15 508	15 508	10 358	10 358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	B	13 660	13 660	11 439	11 439
Autres passifs courants (1)	B	1 035	1 035	664	664

(1) Hors comptes de régularisation et créances et dettes fiscales et sociales.

(2) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur.

A : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat,

B : actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti.

C : actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : aucun actif financier ne rentrait dans cette catégorie sur les exercices présentés.

L'impact des dépréciations et des variations de juste valeur a été donné dans les notes annexes supra liées aux postes concernés.

Comme indiqué ci-dessus, il n'existe pas de titres de participation non consolidés significatifs (cf. note 15.5).

Aucun reclassement n'a été effectué entre les catégories sur les exercices présentés.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement), soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques : valeurs mobilières de placement ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) : autres placements de trésorerie (certificats de dépôts et dépôts à terme) ;
- Niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché : aucun instrument financier n'est évalué en niveau 3 dans les comptes.

L'analyse effectuée selon la norme IFRS 7 n'a pas conduit à constater un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie lié au risque de non recouvrement des actifs, et risque de crédit propre lié au risque de ne pas honorer les passifs financiers).

NOTE 25 – EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES

25.1 Gestion du risque de taux

Hormis des emprunts bancaires peu significatifs (1 170 K€), l'endettement du Groupe Installux concerne principalement l'avance en compte courant consentie par la société Financière CCE (10 000 K€), rémunérée au taux Euribor 1 mois + 0,6 %.

Les excédents de trésorerie du Groupe sont affectés en partie à des comptes à terme rémunérés à taux fixe sur des durées longues ne comportant aucun risque de taux. Les excédents de trésorerie résiduels sont quant à eux placés sur des comptes à terme rémunérés à taux fixe sur des durées courtes ; une variation instantanée de 1 point du taux de rémunération de ces supports aurait un impact non significatif sur le résultat consolidé avant impôt.

25.2 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe Installux est maîtrisé par une trésorerie largement excédentaire et une activité régulière tout au long de l'année. En effet, les actifs financiers courants sont très supérieurs aux passifs financiers courants.

Ainsi, les échéances des actifs et passifs financiers courants ne sont pas ventilées pour la part à moins d'un an.

25.3 Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe Installux est son propre assureur du risque client sur la zone Euro. Pour maîtriser ce risque, le Groupe a diversifié son portefeuille clients et a mis en place un suivi quotidien de l'encours client. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Comme indiqué en note 10, l'impact net des clients douteux est peu significatif sur les exercices présentés.

Les placements sont effectués uniquement auprès de banques de premier rang et le Groupe veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires, afin de limiter le risque de contrepartie.

Afin de sécuriser ses approvisionnements en matières premières, le Groupe a intégré l'activité extrusion.

25.4 Gestion du risque de marché

Risque action :

Il n'y a aucun risque action.

Risque pays et risque de change :

Le Groupe n'est pas soumis à un risque pays significatif. Comme indiqué en note 15.4, les immobilisations de l'UGT Installux Gulf sont intégralement dépréciées. Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'actifs dans les pays affectés par la guerre en Ukraine.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Le Groupe Installux réalise l'essentiel de son activité en zone Euro et est donc peu sensible aux variations de change. Les impacts sont essentiellement dus à sa filiale Installux Gulf, dont la devise (le BHD) est indexée sur le Dollar US. Une variation instantanée de 10 % du BHD serait sans impact significatif sur les comptes.

Pour information, le résultat de change net constaté en 2024 en résultat s'élève à + 22 K€ contre - 113 K€ en 2023. Il porte essentiellement sur le chiffre d'affaires et les comptes courants intra-groupes.

Les actifs et passifs en devises à la clôture de l'exercice ne sont pas significatifs.

Risque lié aux cours des matières premières :

En 2024, les billettes et les profils aluminium ont représenté 53 % des achats consommés, contre 53 % en 2023.

Pour couvrir ce risque et limiter l'impact des variations du cours de l'aluminium, le Groupe négocie des contrats d'approvisionnement auprès de ses fournisseurs, fixant les prix d'achat pour un volume et une durée déterminée. La fixation de ces prix d'achat est effectuée de manière corrélée avec les contrats de vente. Le Groupe ne prend aucune position spéculative sur le cours des métaux (contrats d'approvisionnement inférieurs aux prévisions de vente).

Au jour de l'arrêté des comptes 2024, les prix d'achat d'aluminium du Groupe sont fixés pour 60 % du volume prévisionnel 2025, contre 63 % en 2024.

Risque lié aux cours de l'énergie :

Le Groupe a mis en place auprès de ses fournisseurs d'énergie (gaz et électricité) des contrats garantissant un prix d'achat sur l'exercice suivant (cf note 2.21).

NOTE 26 – IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2024	2023
Différences temporaires fiscales / comptables	270	267
Éliminations de marges intra-groupes	263	233
Engagements de retraite	477	482
Déficits reportables	485	736
Réévaluation des actifs (regroupement d'entreprise)	-131	-136
Autres impôts différés	-515	-2
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	850	1 580
Dont impôts différés actifs nets	1 393	1 580
Dont impôts différés passifs nets	-541	

Les mouvements d'impôts différés nets en 2024, soit - 729 K€, se détaillent comme suit :

- impact sur le résultat consolidé : - 154 K€,
- impact lié autres éléments du résultat global (a) : - 34 K€.
- impact lié aux variations de périmètre : -541 K€ correspondant aux IDP de COMEY provenant de la réévaluation des actifs immobiliers et des stocks.

(a) Ecarts actuariels liés aux engagements de retraite

Comme indiqué en note 2.20, les impôts différés sont présentés pour leur montant net par entité fiscale.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Les sociétés Installux et Campus Aluminium Installux forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2024 concernent IES. Ils devraient être utilisés dans les 3 prochaines années.

Il n'existe pas d'impôts différés actifs significatifs non constatés au 31 décembre 2024.

NOTE 27 – EFFECTIFS MOYENS

	2024	2023
Ouvriers	217	245
Employés - Techniciens - Agents de maîtrise	183	168
Cadres	99	97
EFFECTIFS SALARIÉS	499	509
Personnel mis à disposition du Groupe	37	55
EFFECTIFS TOTAUX	536	564

Au 31 décembre 2024, l'effectif salarié moyen était de 499 personnes, contre 509 personnes au 31 décembre 2023.

L'effectif moyen lié à la société COMEY, acquise au 30 décembre 2024 (cf note 1.1) et donc non inclus dans le tableau ci-dessus est de 43 personnes.

L'effectif total de clôture n'est pas significatif, car les contrats d'intérim sont généralement arrêtés lors de la fermeture de fin d'année.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

- **A - engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé (engagements de rachat d'actions,...) :**

Dans le cadre de l'acquisition de COMEY, Installux bénéficie d'une garantie d'actif et de passif de 2 000 K€ valable jusqu'au 31 décembre 2027. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une clause de complément de prix à verser début 2027 et qui a fait l'objet d'une estimation dans les comptes au 31 décembre 2024 (cf. note 1.1).

- **B - engagements hors bilan liés au financement du Groupe :**

Néant.

- **C - engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe.**

Pour information, les engagements de loyers (engagement global intégrant la location et les autres composantes) liés aux contrats de véhicules et matériels, non retraités compte tenu de leur caractère non significatif se sont élevés à 432 K€ au 31 décembre 2024, contre 641 K€ au 31 décembre 2023. Les durées de contrats sont généralement comprises entre 2 et 5 années. La charge annuelle correspondante s'est élevée à 654 K€ sur l'exercice 2024, contre 596 K€ sur l'exercice 2023.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

Les commandes d'immobilisations en cours représentaient un total de 597 K€ au 31 décembre 2024, contre 279 K€ au 31 décembre 2023.

NOTE 29 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

29.1 Avantages accordés aux Dirigeants et aux membres du Comité exécutif

	2024	2023
Avantages à court terme :		
Rémunérations (salaire, intéressement, participation, jetons de présence)	1 521	1 416
Charges sociales	716	664

Il n'existe pas d'instruments dilutifs attribués aux dirigeants sur les exercices présentés.

29.2 Informations concernant les SCI ICCE, Compans et Marcilloles (cf. note 2.3)

Ces sociétés sont propriétaires de l'immobilier d'exploitation du Groupe et sont détenues indirectement par la Direction du Groupe Installux.

Synthèse des comptes cumulés des SCI :

	2024	2023
RUBRIQUES DU BILAN :		
Actifs non courants nets	10 804	11 244
Capitaux propres (y compris résultat)	15 264	17 296
Endettement		
RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT :		
Chiffre d'affaires	5 310	5 437
Résultat	4 431	5 026

29.3 Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ayant des dirigeants en commun

Le tableau ci-dessous indique les montants figurant dans les comptes du Groupe Installux et relatifs aux entreprises liées présentées note 29.2, ainsi qu'aux sociétés suivantes :

- société fournissant des prestations au Groupe : Financière CCE (prestations d'assistance et de Direction générale) ;
- société cliente du Groupe : Les Cembros.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

	2024	2023
RUBRIQUES DE L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE :		
ACTIF :		
Dépôts et cautionnements versés	1 011	947
Créances clients	84	89
Autres créances	300	653
PASSIF :		
Comptes courants créditeurs	10 000	10 000
Dettes fournisseurs	464	366
Autres dettes	5	10
RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT :		
Chiffre d'affaires	127	194
Loyers et charges locatives	-5 258	-5 417
Prestation d'assistance et de Direction générale	-1 047	-1 002
Charges financières	-425	-327

Il n'y a pas d'engagement entre le Groupe Installux et les sociétés liées définies ci-dessus. Par ailleurs, le Groupe Installux n'a pas constaté de dépréciation ni de perte sur ces sociétés sur les exercices présentés.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

NOTE 30 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Honoraires des Commissaires aux comptes

	31/12/2024					
	Novances		Premier Monde - Meunier et Associés		Autres cabinets	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	37	68,4	35	68,7		
Filiales intégrées						
globalement	14	26,5	15	28,2	23	100,0
Services Autres que la Certification des Comptes requis par les textes						
Émetteur	3	5,1	3	5,1		
Filiales intégrées						
globalement						
Services Autres que la Certification des Comptes						
Émetteur						
Filiales intégrées						
globalement						
TOTAL	53	100,0	52	100,0	23	100,0

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

	31/12/2023					
	Novances		Premier Monde - Meunier et Associés		Autres cabinets	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	36	68,4	36	67,7		
Filiales intégrées						
globalement	14	26,4	14	27,2	23	100,0
Services Autres que la Certification des Comptes requis par les textes						
Émetteur	3	5,2	3	5,1		
Filiales intégrées						
globalement						
Services Autres que la Certification des Comptes						
Émetteur						
Filiales intégrées						
globalement						
TOTAL	52	100,0	52	100,0	23	100,0

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

RESULTATS DU GROUPE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2024 12	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (K€)					
Capital social	4 482	4 482	4 565	4 565	4 565
Nombre d'actions					
- ordinaires	280 099	280 099	285 286	285 286	285 286
- à dividende prioritaire					
OPERATIONS ET RESULTATS (K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	147 623	149 608	163 312	138 729	113 247
Charge d'impôt	2 860	2 265	2 291	3 048	1 589
Intéressement et participation des salariés	942	923	905	1 292	796
Résultat net	8 449	6 302	6 339	8 512	3 967
Résultat distribué (société mère)	2 236	2 241	2 282	2 282	2 282
RESULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat net	30	22	22	30	14
Dividende distribué (société mère)	8	8	8	8	8
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	500	509	480	466	463
Charges de personnel (K€)	29 185	28 582	25 855	24 662	21 954

NOVANCES

13 rue Claude Chappe - Parc de Crécy
69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

PREMIER MONDE

20, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Installux,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Installux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 19 « Engagements au titre des pensions et retraites » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne et précise les paramètres retenus pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière. Cette évaluation présente une sensibilité importante selon les hypothèses retenues par la société. Nous nous sommes assurés que les estimations retenues étaient adaptées, documentées, reflétaient convenablement les passifs concernés et faisaient l'objet d'une information appropriée en annexe aux comptes consolidés.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5- Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

6- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2024

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon, le 30 avril 2025

NOVANCES

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Julien DUPRAZ, représentant légal



PREMIER MONDE

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Patrick VELAY, représentant légal



COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ INSTALLUX

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN ACTIF

(en K€)

Rubriques	Montant brut	Amortissements Dépréciations	2024	2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	3 610	2 341	1 269	1 383
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	281		281	1
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	47		47	47
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	26 932	21 574	5 359	5 925
Autres immobilisations corporelles	5 984	4 790	1 194	1 453
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	28		28	28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	33 277	10	33 267	15 034
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	679		679	579
ACTIF IMMOBILISE	70 837	28 715	42 123	24 449
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	128		128	168
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	14 887	2 588	12 299	12 956
Avances, acomptes versés/commandes				
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	14 457	803	13 654	14 461
Autres créances	27 627		27 627	29 050
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 308		39 308	43 812
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	583		583	413
ACTIF CIRCULANT	96 991	3 391	93 600	100 859
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	167 828	32 105	135 723	125 308

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN PASSIF

(en K€)

Rubriques	2024	2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 482)	4 482	4 482
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 366	1 366
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	456	456
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	67 222	66 090
Report à nouveau	5	1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 202	3 372
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	77 734	75 767
Provisions pour risques	196	308
Provisions pour charges	308	460
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	504	768
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts, dettes financières divers	48 363	40 080
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 933	6 105
Dettes fiscales et sociales	2 773	2 354
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	417	234
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	57 485	48 773
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	135 723	125 308

Résultat de l'exercice en centimes 4 202 287,55 €

Total du bilan en centimes 135 722 860,64 €

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT

(en K€)

Rubriques	France	Exportation	2024	2023
Ventes de marchandises	68 511	3 205	71 716	78 928
Production vendue de biens	599		599	733
Production vendue de services	3 872	1 302	5 174	5 323
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	72 982	4 508	77 490	84 984
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 452	1 751
Autres produits			36	32
PRODUITS D'EXPLOITATION			78 979	86 768
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			42 276	45 501
Variation de stock (marchandises)			513	4 689
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			1 029	1 268
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			39	-26
Autres achats et charges externes			18 415	20 101
Impôts, taxes et versements assimilés			544	389
Salaires et traitements			5 201	5 206
Charges sociales			2 507	2 426
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 921	1 893
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 540	1 009
Pour risques et charges : dotations aux provisions				43
Autres charges			390	152
CHARGES D'EXPLOITATION			74 373	82 650
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 606	4 117
Produits financiers de participations			1 083	1 201
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 930	709
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			16	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 029	1 910
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 841	1 258
Différences négatives de change				8
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 841	1 265
RESULTAT FINANCIER			1 189	645
RESULTAT COURANT			5 794	4 762
PRODUITS EXCEPTIONNELS			267	101
CHARGES EXCEPTIONNELLES			96	103
RESULTAT EXCEPTIONNEL			171	-2
Intéressement et participation des salariés aux résultats de l'entreprise			350	356
Impôts sur les bénéfices			1 413	1 033
BENEFICE OU PERTE			4 202	3 372

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2024, la société Installux a acquis 246 de ses propres actions, pour un montant de 70 K€. Au 31 décembre 2024, elle détenait 667 actions d'autocontrôle, pour un montant de 188 K€, comptabilisé en immobilisations financières.

Au cours de l'exercice 2024, la société Installux a acquis 100% des titres de la société COMEYFI pour un montant de 18 233 k€ comptabilisé en immobilisations financières.

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les coûts de développement sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis selon les règles suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels bureautique	Linéaire	3 à 4 ans
Progiciels de gestion intégrée	Linéaire	10 ans
Autres logiciels	Linéaire	4 et 8 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais nécessaires à leur mise en service.

Les modes et les durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de stockage	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de manutention	Linéaire	5 à 15 ans
Agencements divers	Linéaire	10 à 20 ans
Showroom	Linéaire	3 ans
Véhicules	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

Cette valeur ne peut être inférieure à la quote-part des capitaux propres détenus dans les sociétés concernées.

STOCKS

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Ils sont dépréciés le cas échéant par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Taux de provision retenus :

clients en liquidation judiciaire	100 %
clients en redressement judiciaire	50 % à 100 %
clients au contentieux	20 % à 100 %

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

(en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisition apports
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 492		399
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 492		399
Terrains	47		
	<i>dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 298		699
Installations générales, agencements, aménagements	2 961		83
Matériel de transport	3		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 852		86
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	28		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 188		868
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	15 044		18 233
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	579		105
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 623		18 338
TOTAL GENERAL	51 302		19 605

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

Rubriques	Diminution par virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles			3 890	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 890	
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales, agencements, aménagement Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes		65	47 26 932 3 044 3 2 938 28	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		65	32 991	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières		5	33 277 679	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		5	33 956	
TOTAL GENERAL		69	70 837	

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

(en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 109	232		2 341
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 109	232		2 341
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions inst. générales, agencements Installations techn., matériel et outillage Installations générales, agencements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	20 373 2 150 1 2 211	1 261 163 265	60	21 574 2 313 1 2 476
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 734	1 689	60	26 364
TOTAL GENERAL	26 843	1 921	60	28 705

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établ., recherche, développement Autres postes d'immob. incorporelles							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions inst. générales, agencements Installations techn., matériel et outillage Installations générales, agencements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL GENERAL							
Charges réparties sur plusieurs exercices				Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations							

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

(en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties clients Provisions pertes marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	308 112 348	87 0	199 28 124	196 84 224
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (1)	768	87	351	504
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilisations financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	 10 2 444 708	 950 589	 806 495	 10 2 588 803
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 162	1 540	1 301	3 401
TOTAL GENERAL	3 929	1 627	1 651	3 905
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		1 540 87	1 452 199	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

(1) Les provisions pour risques et charges reprises au cours de l'exercice ont été utilisées à hauteur de 124 K€.

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU DES DISPONIBILITES

(en K€)

Rubriques	2024	2023
Comptes bancaires & caisse	3 848	4 668
Comptes à terme et certificats de dépôts négociables (dont intérêts courus)	35 460	37 477
Effets portés en compte et non échus (escompte en valeur)	0	1 666
Total	39 308	43 812

TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES

(en K€)

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	679		679
Clients douteux ou litigieux	993	993	
Autres créances clients	13 463	13 463	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	26	26	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	419	419	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés (2)	26 556	26 556	
Débiteurs divers	627	627	
Charges constatées d'avance	583	583	
TOTAL GENERAL	43 346	42 667	679
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

(en K€)

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine (1)				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 321	321	1 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 933	5 933		
Personnel et comptes rattachés	944	944		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	763	763		
Etat : impôt sur les bénéfices	332	332		
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	446	446		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	288	288		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	47 042	47 042		
Autres dettes	417	417		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	57 485	56 485	1 000	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts, dettes contractés auprès d'associés personnes physiques				

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	280 099			16

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en K€)

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		75 767
Distributions sur résultats antérieurs		2 236
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		73 531
Variations en cours d'exercice		En plus
		En moins
Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues		
Résultat de l'exercice		4 202
SOLDE		4 202
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		77 734

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Montant capital	% détenu
Financière CCE Chemin du Bois Rond - 69720 St-Bonnet-de-Mure 484 496 161 R.C.S Lyon	S.A.R.L.	22 798 500	80,94 %

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en K€)

Dénomination Siège Social	Capital Réserves + R. à N.	Quote-part Dividendes	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50 %)					
S.A.S. Tiaso St-Bonnet-de-Mure (69)	617 17 357	100,00	11 354 11 354		17 047 336
S.A.S. Mécanalu St-Bonnet-de-Mure (69)	171 1 935	100,00	1 700 1 700		11 459 662
S.A.S. France Alu Color Marcilloles (38)	700 23 216	100,00	1 893 1 893		17 412 2 267
S.L. Installux Extrusión Services Parets del Valles - Barcelone - ESPAGNE	2 000 4 713	100,00	10 10	26 000	55 282 1 034
S.A. Installux Trading Export Genève - SUISSE	(1) 106 (1) 2 026	100,00	72 72		(2) 338 (2) 99
S.A.R.L. Installux Management Gestion - I.M.G. St-Bonnet-de-Mure (69)	8 1 335	100,00	5 5		5 379 99
S.A.S. Campus Aluminium Installux St-Bonnet-de-Mure (69)	10 - 63	100,00	10	300	252 -35
S.A.S COMEYFI Villeneuve-sur-Yonne (89)	173 416	100,00	18 233 18 233		434 417

(1) conversion au cours de clôture

(2) conversion au cours moyen de l'exercice

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

PRODUITS A RECEVOIR

(en K€)

	Montant
Rubriques	
AUTRES CREANCES	627
409 600 Fournisseurs - avoirs à recevoir	2
409 800 Fournisseurs - avoirs à recevoir	0
409 890 Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	625
448 700 Etat produits à recevoir	0
BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS	1 260
518 700 Intérêts courus à recevoir	1 260
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 887

CHARGES A PAYER

(en K€)

	Montant
Rubriques	
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACHES	1 126
408 100 Fournisseurs - factures à recevoir	603
408 190 Fournisseurs - factures à recevoir Groupe	523
AUTRES DETTES	403
419 800 Clients - avoirs à établir	403
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 543
428 200 Provision congés payés	428
428 600 Personnel - charges à payer	495
438 200 Charges sociales sur provision congés payés	198
438 600 Organismes sociaux - charges à payer	155
448 600 Etat - charges à payer	267
TOTAL DES CHARGES A PAYER	3 073

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(en K€)

	Montant
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	583
486 000 Charges d'exploitation constatées d'avance	583
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
487 000 Produits d'exploitation constatés d'avance	
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	583

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en K€)

	2024	2023
Ventes de marchandises – France	68 511	76 240
Ventes de marchandises – Export	3 205	2 688
Ventes de produits – France	599	691
Ventes de produits – Export	0	42
Produits accessoires	5 174	5 323
TOTAL	77 490	84 984

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	44	
Agents de maîtrise et techniciens	46	
Ouvriers	41	30
TOTAL	131	30

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en K€)

Nature des produits	Montant
Intérêts sur comptes à terme et certificats de dépôts négociables	1 930
Intérêts des avances Groupe	1 082
Gains de change	16
TOTAL	3 029

Nature des charges	Montant
Intérêts des avances Groupe	1 768
Escomptes accordés sur règlements clients	73
TOTAL	1 841

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en K€)

Nature des produits	Montant
Produits de cessions d'immobilisations	68
Reprises sur provisions pour risques et charges	199
TOTAL	267

Nature des charges	Montant
VNC des immobilisations cédées ou mises au rebut	5
Dotations aux provisions pour risques et charges	87
Autres	4
TOTAL	96

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(en K€)

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 794	1 446	4 348
Résultat exceptionnel	171	43	128
Intéressement et participation des salariés	-350	-76	-273
RESULTAT COMPTABLE	5 615	1 413	4 202

(1) L'impôt dû comprend l'impôt sur les sociétés - IS - au taux normal de 25 %, la contribution additionnelle de 3,3 % (calculée sur l'IS excédant 763 K€) ainsi qu'un crédit d'impôt mécénat d'entreprise de 28 K€.

Les sociétés Installux et Campus Aluminium Installux forment depuis le 1^{er} janvier 2020 un groupe intégré fiscalement, dont Installux est la société tête de groupe. Conformément à la convention signée entre les deux sociétés, les suppléments d'IS liés aux bénéfices fiscaux de Campus Aluminium Installux sont intégralement affectés à cette société, à l'exception de la part correspondant à la contribution additionnelle de 3,3 %, qui reste à la charge d'Installux. Cette part représente 21 K€ sur l'exercice.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en K€)

Engagements donnés	Montant hors bilan
Effets portés en compte et non échus	0
Engagement en matière de retraite (1)	738
Redevances de location longue durée	162
TOTAL	900

(1) Le calcul de l'engagement a été effectué en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'actualisation : 3,40 % en 2024, idem 2023,
- taux de revalorisation des salaires : 3,00 % en 2024, contre 3,25 % en 2023,
- taux de turnover : prise en compte des démissions et assimilés,
- taux de charges sociales selon taux réels observés par catégorie socioprofessionnelle,
- taux de mortalité : table INSEE,
- âge de départ à la retraite (prise en compte de l'impact de la réforme des retraites) : 65 ans pour les ouvriers et ETAM et 67 ans pour les cadres, idem 2023.

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société COMEYFI fin 2024 :

- Installux est susceptible de verser un complément de prix début 2027, en fonction de la rentabilité des années 2025 et 2026 ;
- Installux bénéficie d'une garantie d'actif et de passif de 2 000 K€ valable jusqu'au 31 décembre 2027.

Il n'existe aucun autre engagement reçu par la société Installux.

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en K€)

Rubriques	Montants	
	Détail	Total
Résultat net	4 202	
- Amortissements et provisions (hors stocks et clients)	1 657	
- Plus ou moins-values de cessions	-62	
Marge brute d'autofinancement	5 797	
Variation des stocks (nette)	696	
Variation des créances d'exploitation et comptes de régularisation actif (nette)	1 566	
Variation des dettes d'exploitation et comptes de régularisation passif	430	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 692	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		8 489
Acquisition d'immobilisations	-18 214	
Variation des dettes sur immobilisations		
Cession d'immobilisations	68	
Remboursement des immobilisations financières	5	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-18 142
Dividendes versés	-2 236	
Rachats et reventes d'actions propres	-70	
Emission d'emprunt		
Remboursement d'emprunts		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-2 305
Trésorerie d'ouverture = disponibilités 43 812 - avances nettes Groupe 13 030	30 781	
Variation des VMP et des disponibilités	-4 503	
Variation des comptes courants Groupe	-7 455	
Trésorerie de clôture = disponibilités 39 308 - avances nettes Groupe 20 485	18 823	
VARIATION DE TRESORERIE		-11 958

NOVANCES

13 rue Claude Chappe - Parc de Crécy
69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

PREMIER MONDE

20, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Installux,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Installux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne la valorisation des titres de participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion ne mentionne pas de manière individuelle les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés.

Autres informations : Prises de participation et de contrôle

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 30 avril 2025

NOVANCES

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Julien DUPRAZ, représentant légal



PREMIER MONDE

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Patrick VELAY, représentant légal



NOVANCES

13 rue Claude Chappe - Parc de Crécy
69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

PREMIER MONDE

20, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Installux,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avance de trésorerie avec Financière CCE

◇ Modalités :

- Montant maximum de l'avance de trésorerie souscrite auprès de la société Financière CEE fixé désormais à un plafond de 15 000 000 euros en lieu et place de 10 000 000 euros, et rémunérée au taux égal à l'Euribor moyen du mois précédent majoré de 0,60%,
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 10 000 000 euros,
- Montant des charges financières comptabilisées sur l'exercice : 425 043 euros,

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

- En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention et de l'engagement pour la société prévus par l'article L. 225-86 du code de commerce.

2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2-1 Avance de trésorerie avec Installux Trading Export

◇ Modalités :

- Avance de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 euros souscrite auprès de la société INSTALLUX TRADING EXPORT, et rémunérée au taux légal fixé par l'administration fédérale des contributions AFC (Confédération Suisse) et qui s'élève à 1.5% sur l'année 2024, un taux identique à l'année 2023,
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 1 579 956 euros,
- Montant des charges financières comptabilisées sur l'exercice : 24 094 euros.

2-2 Convention d'assistance

◇ Modalités :

- Convention d'assistance facturée par la société Financière CCE au prorata des temps consacrés à sa mise en œuvre,
- Montant comptabilisé en charges sur l'exercice : 338 500 euros hors taxes.

2-3 Avance de trésorerie avec Installux Gulf

◇ Modalités :

- Montant maximum de l'avance de trésorerie consentie à la société Installux Gulf porté fixé à 300 000 euros, et rémunérée au taux égal à l'Euribor moyen du mois précédent majoré de 0,60%,
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 256 279 euros,
- Montant des produits financiers comptabilisés sur l'exercice : 10 441 euros.

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

ANNEXE

Mandataires sociaux concernés par les conventions relevant de l'article L.225-86

(Situation arrêtée au 31/12/2024)

	SA INSTALLUX	SARL FINANCIERE CCE	SA INSTALLUX TRADING EXPORT	SAS TIASO	SAS MECANALU	INSTALLUX GULF	SL INSTALLUX EXTRUSION SERVICES	COMEY	COMEFI	SAS FRANCE ALU COLOR	SAS CAMPUS	SARL IMG
Monsieur CANTY Christian	Président Conseil Surveillance	Gérant	Administrateur	-	-	Administrateur	Administrateur			-	-	Gérant
Monsieur TCHENIO Roland	Membre Conseil Surveillance	-	-	-	-	-	-			-	-	-
Monsieur COSTAILLE Gérard	Membre Conseil Surveillance	-	-	-	-	-	-			-	-	-
SARL Financière CCE	Membre Conseil Surveillance	-	-	Présidente	Présidente	-	-	Présidente	Présidente	Présidente	Présidente	-
Monsieur GIRMA Vincent	Membre Conseil Surveillance	-	-	-	-	-	-			-	-	-
Monsieur CANTY Christophe	Président Directoire	Gérant	Administrateur	-	-	Administrateur	Administrateur			-	-	Gérant
Monsieur CHARRETIER Sylvain	Membre Directoire	-	-	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	-	-			-	-	Gérant
Monsieur SEMAY Jérôme	Membre Directoire	-	-	-	-	-	-			-	-	Gérant

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

Fait à Lyon, le 30 avril 2025

NOVANCES

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Julien DUPRAZ, représentant légal



PREMIER MONDE

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Patrick VELAY, représentant légal

